

GESTION PRIVÉE DE PLACEMENT PEMBROKE LTÉE

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

1^{er} avril 2020



FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE
(antérieurement, Le Fonds Marché Monétaire GBC)

FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE (parts de catégorie A)
(antérieurement, Le Fonds d'Obligations Canadien GBC (parts de catégorie A))

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE
(antérieurement, Le Fonds d'Obligations de Sociétés GBC)

FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE
(antérieurement, Le Fonds de Croissance et de Revenu GBC)

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE
(antérieurement, Le Fonds Équilibré Mondial GBC)

FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE
(antérieurement, Le Fonds de Croissance Canadien GBC)

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN PEMBROKE INC.
(antérieurement, Le Fonds de Croissance Américain GBC Inc.)

FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE (parts de catégorie A)
(antérieurement, Le Fonds de Croissance International GBC (parts de catégorie A))

FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE (parts de catégorie A et F)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et de ces actions et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les parts et les actions offertes au moyen du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrites auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et sont vendues aux États-Unis uniquement si des dispenses d'inscription sont obtenues.

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE.....	1
INTRODUCTION	1
QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF?	2
MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS PEMBROKE.....	7
SOUSCRIPTIONS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS	10
SERVICES FACULTATIFS	15
FRAIS	18
RÉMUNÉRATION DU COURTIER.....	21
INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS	21
QUELS SONT VOS DROITS?	23
INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ.....	24
COMMENT CONSULTER LA DESCRIPTION DES FONDS	24
QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?	24
QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?.....	25
QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?.....	28
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS	28
FRAIS DU FONDS ASSUMÉS INDIRECTEMENT ET DIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS	28
EXPRESSIONS ET TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ	29
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE	32
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE	34
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE	37
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE	40
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE.....	43
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE	47
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN PEMBROKE INC.	50
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE	52
FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE	54

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Introduction

Dans le présent document, les expressions « nous », « notre », « nos » et « GPPP » se rapportent à Gestion privée de placement Pembroke ltée. Les organismes de placement collectif Pembroke, offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont collectivement appelés les « Fonds Pembroke », les « Fonds » ou individuellement, le « Fonds ».

Le présent prospectus simplifié (le « prospectus simplifié ») contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 23, contient de l'information générale sur tous les Fonds Pembroke. La deuxième partie, qui va de la page 24 à la page 53, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle du Fonds en question;
- le dernier aperçu du fonds déposé à l'égard de chaque Fonds;
- les derniers états financiers annuels déposés des Fonds;
- tout rapport financier intermédiaire des Fonds déposé après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des Fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des Fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des Fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant sans frais le 1-800-667-0716 ou le 514-848-0716 à Montréal, ou le numéro sans frais 1-800-668-7383 ou le 416-366-2550 à Toronto, ou en vous adressant à votre courtier inscrit.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.pml.ca ou sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Lorsque vous souscrivez des titres d'un organisme de placement collectif, votre argent est mis en commun avec celui d'autres investisseurs. Un professionnel, appelé gestionnaire de portefeuille, prend ces fonds et les places pour le compte de tous les investisseurs dans différents titres. Ainsi, vous bénéficiez d'une diversification, car vous effectuez des placements dans un grand nombre de titres différents en même temps.

La diversification, qui est souvent difficile à obtenir ou trop coûteuse pour certains investisseurs, a pour effet de réduire le risque que vous puissiez perdre de l'argent. En effet, si la valeur d'un des titres du fonds que vous détenez diminue, cette perte serait compensée par d'autres titres qui affichent un bon rendement.

Il n'existe aucune limite quant au nombre de titres qu'un fonds peut émettre. Il peut également émettre des fractions de titres. Vous devez payer le prix intégral des titres lorsque vous les souscrivez.

Les titres des Fonds Pembroke ne sont pas négociés sur un marché libre. Vous pouvez plutôt les souscrire ou les vendre par l'entremise de GPPP.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Un placement effectué dans un organisme de placement collectif représente une bonne façon de faire fructifier votre argent. Les organismes de placement collectif peuvent produire de bons rendements, même si vous n'avez qu'un montant relativement modeste d'argent à placer. Par contre, un placement effectué dans un organisme de placement collectif comporte également des risques. Certains organismes de placement collectif comportent de très faibles risques. D'autres organismes de placement collectif comportent des risques relativement élevés, mais, encore là, un placement effectué dans ceux-ci est généralement moins risqué qu'un placement effectué dans des actions. En général, plus les risques sont grands, plus les placements sont susceptibles de produire un rendement plus élevé.

Les organismes de placement collectif possèdent différents types de placements, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des titres d'un organisme de placement collectif peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Rien ne garantit que vous récupérerez le montant complet de votre placement dans un des Fonds.

À la différence des comptes de banque ou des CPG, les titres des Fonds Pembroke ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme public d'assurance-dépôts. Dans des circonstances exceptionnelles, vous pourriez ne pas être autorisé à faire racheter des titres des Fonds Pembroke. Veuillez vous reporter aux rubriques intitulées « Souscription de titres des Fonds Pembroke », « Rachat de titres des Fonds Pembroke » et « Substitution visant les titres des Fonds Pembroke » à partir de la page 11 pour de plus amples renseignements.

Dans la partie qui suit, nous faisons état de certains risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif. Ce ne sont pas tous les risques qui s'appliquent à tous les Fonds. Pour les risques particuliers associés à un Fonds Pembroke donné, se reporter à la rubrique intitulée « Quels sont les

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

risques associés à un placement dans le Fonds? » se rapportant à chaque Fonds dans la deuxième partie du présent document.

Risques associés à la fluctuation des cours

La valeur des Fonds qui effectuent un placement dans des titres, comme des actions ordinaires et certains titres d'emprunt, sera touchée par la fluctuation du cours de ces titres. Cette fluctuation peut être attribuable à de nombreux facteurs, comme les prévisions pour la société en particulier qui a émis les actions ou les titres d'emprunt et les tendances générales visant l'économie, le secteur ou le marché. Lorsque la conjoncture économique est bonne, le cours des titres sera généralement à la hausse, tout comme la valeur des Fonds qui possèdent ces titres. Cependant, lorsque la conjoncture économique ou la situation du secteur se détériore, certains titres et la valeur des Fonds qui les détiennent seront également touchés à la baisse.

Risques de crédit

Le gouvernement ou la société qui émet un titre à revenu fixe pourrait ne pas être en mesure de verser les paiements d'intérêt ou de rembourser l'investissement initial. Les titres d'emprunt dont la note est faible ou les titres qui n'ont pas de note offrent un meilleur rendement, mais sont généralement plus volatils et moins liquides que d'autres titres d'emprunt. Ils comportent également un risque plus grand que les émetteurs de ces titres soient en défaut, ce qui pourrait entraîner des pertes. Le marché pour les titres d'emprunt dont la note est plus faible peut également être touché par une publicité défavorable à l'endroit des marchés des obligations à rendement élevé, ce qui peut avoir une incidence sur le cours de ces titres. La valeur des Fonds qui détiennent ces titres peut augmenter ou diminuer considérablement.

Risques associés aux titres de participation

L'augmentation et la diminution de la valeur des investissements d'un Fonds dans des titres de participation est fonction de l'évolution particulière des sociétés et de la conjoncture des marchés boursiers. La valeur au cours du marché fluctue également selon l'évolution de la conjoncture générale économique et financière des pays dans lesquels les investissements sont basés. Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur le rendement d'un titre, y compris la situation des marchés financiers dans son ensemble et les facteurs se rapportant à une société ou à un secteur donné. En outre, les fluctuations des marchés financiers peuvent habituellement avoir une incidence défavorable sur le cours des investissements d'un Fonds, sans égard au rendement de chacune des sociétés qui composent le portefeuille du Fonds. Si l'évaluation du conseiller en placement des perspectives d'une société est erronée, ou si les autres investisseurs ne reconnaissent pas la valeur de la société au même titre, alors le cours des titres de cette société peut chuter ou pourrait ne pas se rapprocher de la valeur établie par le conseiller en placement.

Risques associés aux petites sociétés

Le cours des actions des petites sociétés est généralement plus volatil que celui des actions des plus grandes sociétés mieux établies. Le cours des actions des petites sociétés peut être plus sensible à la communication de nouvelles concernant les sociétés, le secteur ou l'économie. Les petites sociétés tendent généralement à disposer d'un ensemble de produits ou de services plus limité et à dépendre davantage du développement de nouveaux produits ou services et leurs ressources peuvent être limitées, leur accès à des fonds, restreint, et leur direction, non reconnue.

En outre, le marché pour leurs actions est souvent moins liquide. Par conséquent, la valeur des Fonds qui détiennent de tels placements peut être plus volatile et peut fluctuer considérablement.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Risques associés à l'inflation

Les organismes de placement collectif sont des instruments de placement qui ont généralement une perspective de croissance à long terme. De nombreux investisseurs les utilisent aux fins de leur retraite. Compte tenu de la perspective à long terme d'un placement dans un organisme de placement collectif, l'inflation pourrait amoindrir de façon importante la valeur du placement d'un investisseur au fil du temps. La gestion des risques associés à l'inflation donne lieu à une combinaison diversifiée de placements mettant l'accent sur les titres de participation, qui, traditionnellement, ont surpassé tous les autres types de placements à long terme.

Risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt peut avoir une incidence sur le rendement de certains placements. La valeur des obligations, par exemple, a tendance à diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent. Par ailleurs, la valeur des placements effectués dans des titres du marché monétaire a également tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt diminuent.

Risques d'une spécialisation

Plus vous investissez dans un Fonds qui met l'accent sur un seul secteur industriel ou géographique, plus les risques que vous courez de perdre de l'argent sur vos placements sont grands. Si un événement a pour effet de réduire la valeur des placements d'un Fonds dans ce secteur, son incidence sur la valeur de votre placement sera beaucoup plus grande que si vous déteniez votre argent dans des Fonds représentatifs de divers secteurs industriels et géographiques.

Risques associés au change

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé dans une devise et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise fluctue de façon défavorable, la valeur du placement du Fonds pourrait baisser. La fluctuation du taux de change peut également avoir pour effet d'accroître la valeur d'un placement.

Risques associés aux placements étrangers

Il existe des risques associés aux placements effectués ailleurs qu'au Canada qui pourraient avoir une incidence sur la valeur liquidative d'un Fonds :

- les politiques d'États étrangers, comme celles portant sur l'expropriation ou la fiscalité excessive (y compris la retenue d'impôt), peuvent avoir pour effet de limiter le rendement d'un Fonds;
- la supervision et la réglementation d'États étrangers peuvent ne pas être suffisamment rigoureuses pour que les activités d'une entreprise soient exercées équitablement;
- il peut être difficile, voire impossible, d'obtenir tous les renseignements concernant les sociétés étrangères;
- les normes en matière de comptabilité ou d'audit peuvent ne pas être aussi élevées que celles en vigueur au Canada, les renseignements concernant les placements d'un Fonds pouvant ainsi être inexacts;
- il peut régner une instabilité, sur le plan politique ou social, qui a une incidence sur la valeur d'un placement d'un Fonds;
- les marchés à l'étranger peuvent être volatils et pas suffisamment liquides.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Tous les Fonds Pembroke qui effectuent un placement dans des pays étrangers, ou qui y ont une exposition, sont assujettis à la totalité ou à une partie de ces risques additionnels. Cependant, les placements effectués aux États-Unis ne sont pas touchés, de façon générale, par des problèmes d'instabilité sur le plan politique ou de normes moins élevées en matière de comptabilité et d'information.

Même les Fonds qui effectuent un placement dans des titres d'émetteurs canadiens peuvent compter certains biens étrangers. Chaque Fonds Pembroke qui effectue un placement dans des titres d'émetteurs canadiens peut détenir des biens étrangers, en conformité avec son objectif de placement.

Risques associés aux fonds sous-jacents

Un Fonds qui investit ses actifs dans les titres d'un autre organisme de placement collectif peut acheter ou vendre des quantités importantes de titres de ce fonds sous-jacent. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait devoir modifier son portefeuille de manière importante afin de tenir compte des importantes fluctuations des actifs. Ceci pourrait réduire le rendement du fonds sous-jacent.

Risques associés aux instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui tire sa valeur d'un titre sous-jacent, comme une action ou une obligation, ou encore une monnaie ou un marché financier. Il ne constitue pas un investissement direct dans un titre sous-jacent. Les Fonds peuvent investir dans des dérivés à des fins de couverture ou non. Le terme « couverture » désigne une opération ou une série d'opérations servant à compenser ou à réduire un risque particulier associé à des positions précises que détiennent les Fonds dans certains placements individuels ou groupés. La négociation d'instruments dérivés comporte certains risques.

- Lorsqu'un dérivé est utilisé à des fins de couverture, si les hypothèses formulées à l'égard d'un marché sont erronées, le Fonds pourrait se priver de gains qu'il aurait réalisés s'il n'avait pas conclu l'entente de couverture. De plus, il est impossible de garantir que la couverture sera efficace et qu'elle éliminera ou réduira une perte ou une exposition qu'elle était censée couvrir.
- Lorsqu'un dérivé est utilisé à des fins de non-couverture, il peut exposer le Fonds à de la volatilité et à d'autres risques qui touchent le marché sous-jacent. Les pertes que le Fonds peut subir en raison d'un placement dans des dérivés peuvent être plus élevées que celles qu'il aurait subies s'il avait investi dans le titre sous-jacent lui-même.
- Un Fonds pourrait être incapable de « liquider » une position en vue d'obtenir le résultat souhaité si la négociation d'un dérivé est interrompue ou si le marché pour celui-ci devient non liquide ou est assujetti à des limites de négociation.
- Le prix d'un dérivé pourrait ne pas correspondre fidèlement à la valeur du titre sous-jacent.
- Bon nombre de contrats dérivés donnent lieu à des contrats avec des tiers. L'autre partie à un contrat dérivé pourrait être incapable de s'acquitter de ses obligations aux termes du contrat. De plus, si des sommes d'argent ont été déposées auprès d'un courtier en dérivés, ce dernier pourrait faire faillite et les sommes déposées auprès de celui-ci seraient perdues.

Les Fonds ne peuvent investir dans des instruments dérivés ou peuvent n'y recourir qu'à des fins compatibles avec leurs objectifs de placement et à la condition de se conformer à la législation canadienne en valeurs mobilières applicable et sous réserve de ses dispositions. Les Fonds ne commenceront pas à

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

utiliser les dérivés avant d'avoir donné aux porteurs de titres un préavis écrit d'au moins 60 jours de leur intention de les utiliser.

Risques associés aux parts de fiducie de revenu

Certains Fonds investissent dans des fiducies de placement immobilier, de redevances et de revenu et d'autres fiducies de placement qui sont des moyens de placement qui prennent la forme de fiducies plutôt que de sociétés. Bon nombre de fiducies de revenu, y compris les fiducies de placement immobilier (les « FPI »), sont régies par les lois d'une province du Canada ou d'un État des États-Unis qui limitent la responsabilité des porteurs de titres de la fiducie de revenu. Un Fonds peut également investir dans des fiducies de revenu, y compris des FPI, au Canada ou dans d'autres pays, qui ne sont pas régies par de telles lois. Dans ces cas, dans la mesure où des réclamations contre une fiducie, qu'elles soient contractuelles ou délictuelles ou qu'elles résultent d'une obligation fiscale ou d'une obligation imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie, les porteurs de parts de la fiducie, y compris un Fonds, pourraient être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à atténuer ce risque en indiquant dans les contrats que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les porteurs de titres personnellement. Toutefois, les fiducies de revenu pourraient quand même être visées par des réclamations en dommages-intérêts non contractuelles, notamment à l'égard de préjudices personnels ou environnementaux.

Risques associés aux grands investisseurs

Les titres d'un Fonds peuvent être souscrits et faire l'objet de demandes de rachat par de grands investisseurs, comme des institutions financières et d'autres organismes de placement collectif ou par un groupe d'investisseurs. Ces investisseurs peuvent acheter ou faire racheter un grand nombre de titres d'un Fonds d'un seul coup, auquel cas le Fonds peut être obligé d'acheter ou de vendre un nombre important de ses titres en portefeuille, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du Fonds et accroître ses gains en capital réalisés (ou ses pertes en capital subies).

Risques associés à l'érosion du capital

Dans certaines situations, telles que des périodes de repli des marchés ou de changement dans les taux d'intérêt, la valeur liquidative d'un organisme de placement collectif peut être réduite, ce qui pourrait faire en sorte que ce dernier ne puisse préserver son capital. Dans ces circonstances, les distributions d'un Fonds (à l'exception du Fonds de croissance américain Pembroke Inc.) pourraient comprendre un remboursement de capital. Les distributions versées en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds constituent un remboursement de capital pour l'investisseur. Un remboursement de capital diminue la valeur de votre placement initial et ne doit pas être confondu avec le rendement de votre placement. Les remboursements de capital non réinvestis peuvent réduire la valeur liquidative du Fonds et peuvent réduire la capacité du Fonds à générer du revenu par la suite.

Risques associés à la concentration

Un fonds dont les placements sont fortement concentrés dans une seule société est moins diversifié, et sa valeur pourrait fluctuer davantage en raison de la volatilité du cours des titres de cette société. De plus, il est possible que le fonds ne soit pas en mesure de convertir son placement intégral en espèces au moment où il en a besoin, s'il manque d'acheteurs prêts à acheter les titres de cette société au prix alors en vigueur. Par conséquent, en cas de demande de rachat de parts, il pourrait être plus difficile d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de cette société.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Risques associés à la cybersécurité

Les risques associés à la cybersécurité auxquels fait face le gestionnaire, les Fonds, les fournisseurs de services et les porteurs de titres ont augmenté au cours des dernières années en raison de la prolifération des cyberattaques ciblant les ordinateurs, les systèmes informatiques, les logiciels, les données et les réseaux. Les cyberattaques comprennent entre autres des tentatives non autorisées d'accéder, de désactiver, de modifier ou de dégrader les systèmes informatiques et les réseaux, l'introduction de virus informatiques et d'autres codes malicieux, comme des logiciels rançonneurs, et des courriels frauduleux d'hameçonnage cherchant à obtenir des données et de l'information de manière inappropriée ou d'installer des logiciels malveillants sur les ordinateurs des usagers. Les effets potentiels des cyberattaques comprennent le vol ou la perte de données, l'accès non autorisé à des renseignements personnels et commerciaux et la divulgation de ces renseignements, l'interruption du service, les coûts de remise en état, la hausse des coûts associés à la cybersécurité, la perte de revenus, des litiges et l'atteinte à la réputation pouvant avoir une incidence importante sur un Fonds. Le gestionnaire surveille de manière continue les menaces à la sécurité de ses systèmes informatiques et met en place des mesures pour gérer ces menaces. Cependant, le risque pour le gestionnaire et les Fonds, et donc les porteurs de titres, ne peut être entièrement réduit en raison de la nature évolutive de ces menaces, de la difficulté à anticiper ces menaces et de la difficulté à détecter immédiatement toutes ces menaces.

Risques liés au marché

Il s'agit du risque que la valeur marchande des placements détenus directement ou indirectement par un Fonds augmente ou diminue en fonction de la conjoncture des marchés boursiers ou des marchés obligataires dans leur ensemble plutôt qu'en fonction du rendement de chaque société. Les fluctuations des marchés boursiers peuvent être causées par de nombreux facteurs, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, les changements dans les perspectives du marché, les changements dans le contexte économique, social et politique de la région et la survenance d'événements catastrophiques. Par exemple, si une récession est envisagée, le marché boursier pourrait chuter du fait que les investisseurs craignent un piètre rendement économique et une baisse du cours des actions. À mesure que les investisseurs vendent leurs titres dans le but de minimiser leurs pertes, les titres d'une société cotée en bourse peuvent baisser en raison de la régression générale du marché, et ce, même si la société émettrice est toujours en bonne santé financière.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds Pembroke

Le tableau qui suit décrit les sociétés qui offrent des services aux Fonds Pembroke.

Gestionnaire Gestion privée de placement Pembroke ltée 1002, rue Sherbrooke Ouest Bureau 1700 Montréal (Québec) H3A 3S4 150 King Street Suite 1210 Toronto (Ontario) M5H 1J9	GPPP assure la gestion au quotidien de l'entreprise et des activités des Fonds.
Placeur principal Gestion privée de placement Pembroke ltée Montréal (Québec) et Toronto (Ontario)	Le placeur principal commercialise et place les titres des Fonds Pembroke directement et par l'entremise de courtiers inscrits.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Fiduciaire Gestion privée de placement Pembroke ltée Montréal (Québec) et Toronto (Ontario)	En qualité de fiduciaire, GPPP détient le titre de propriété des titres que possèdent les Fonds, exception faite du Fonds de croissance américain Pembroke Inc. Le fiduciaire a l'obligation fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des porteurs de titres des Fonds.
Dépositaire RBC Services aux investisseurs et de trésorerie Toronto (Ontario)	En qualité de dépositaire, RBC Services aux investisseurs et de trésorerie détient toutes les espèces et tous les titres pour le compte des Fonds et voit à ce que cet actif soit gardé séparément des autres espèces ou titres que le dépositaire peut détenir.
Auditeur Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Comptables professionnels agréés Toronto (Ontario)	Deloitte effectue l'audit des Fonds Pembroke et voit à ce que les états financiers des Fonds Pembroke donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière.
Gestionnaires de portefeuille Gestion Pembroke limitée Montréal (Québec)	GPPP a retenu les services de Gestion Pembroke limitée (« Pembroke ») en qualité de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds marché monétaire Pembroke, le Fonds de croissance et de revenu Pembroke, le Fonds équilibré mondial Pembroke, le Fonds de croissance canadien Pembroke, le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. et le Fonds concentré Pembroke. En qualité de gestionnaire de portefeuille, Pembroke prend toutes les décisions concernant l'achat et la vente de titres notamment, dans le cas du Fonds de croissance et de revenu Pembroke, de parts d'autres Fonds Pembroke. Pembroke prend également des dispositions en matière de courtage pour mettre en œuvre ces décisions.
Conseils en placement Canso Ltée Richmond Hill (Ontario)	GPPP a retenu les services de Conseils en placement Canso Ltée (« Canso ») en qualité de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds d'obligations canadien Pembroke et le Fonds d'obligations de sociétés Pembroke. Canso prend toutes les décisions concernant l'achat et la vente de titres de ce Fonds et toutes les dispositions en matière de courtage.
William Blair Investment Management, LLC Chicago (Illinois)	GPPP a retenu les services de William Blair Investment Management, LLC en qualité de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds de croissance international Pembroke. William Blair Investment Management, LLC prend toutes les décisions concernant l'achat et la vente de titres de ce Fonds et toutes les dispositions en matière de courtage.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Agent chargé de la tenue des registres Gestion privée de placement Pembroke ltée Montréal (Québec) et Toronto (Ontario) et Services aux investisseurs Computershare Inc. Montréal (Québec)	GPPP est le principal agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les parts du Fonds marché monétaire Pembroke, du Fonds d'obligations canadien Pembroke, du Fonds d'obligations de sociétés Pembroke, du Fonds de croissance et de revenu Pembroke, du Fonds équilibré mondial Pembroke, du Fonds de croissance canadien Pembroke, du Fonds de croissance international Pembroke et du Fonds concentré Pembroke. Services aux investisseurs Computershare Inc. est le principal agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les actions du Fonds de croissance américain Pembroke Inc., à son siège social de Montréal (Québec).
Comité d'examen indépendant	Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>, le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le « CEI »), qui est responsable de l'examen des conflits d'intérêts relatifs aux activités des Fonds. Le CEI est composé de personnes qui sont indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités apparentées au gestionnaire. Des renseignements supplémentaires sur le CEI, dont les noms des membres, se trouvent dans la notice annuelle des Fonds. Au moins une fois par année, le CEI prépare un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de titres, qui est accessible sur le site Internet des Fonds à l'adresse www.pml.ca ou vous pouvez demander un exemplaire sans frais en communiquant avec nous à l'adresse jquinn@pml.ca.

Fonds sous-jacents

Le Fonds de croissance et de revenu Pembroke peut investir la totalité ou une partie de ses actifs indirectement dans des titres d'emprunt en investissant dans un Fonds sous-jacent qui est géré par GPPP, notamment le Fonds d'obligations canadien Pembroke. La proportion du Fonds sous-jacent détenu par le Fonds de croissance et de revenu Pembroke variera selon le risque et les objectifs de placement du Fonds de croissance et de revenu Pembroke.

Le Fonds équilibré mondial Pembroke peut investir, indirectement, la totalité ou une partie de ses actifs dans des titres en investissant dans un Fonds sous-jacent géré par GPPP ou un gestionnaire externe. La proportion de Fonds sous-jacents détenus par le Fonds équilibré mondial Pembroke sera tributaire des risques y afférents et de ses objectifs de placement.

Aux termes des exigences de la législation en valeurs mobilières, un Fonds ne pourra pas exercer les droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans un Fonds sous-jacent que nous gérons, mais décidera plutôt s'il est dans l'intérêt des porteurs de titres du Fonds principal de voter individuellement sur la question. En général, pour les affaires courantes nous déciderons qu'il n'est pas dans l'intérêt des porteurs de titres du Fonds principal de voter individuellement. Si nous décidons qu'il est dans l'intérêt des porteurs de titres du Fonds principal de voter, nous demanderons à chaque investisseur du Fonds principal

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

de nous donner ses instructions de vote à l'égard de sa part proportionnelle de titres du Fonds sous-jacent dont le Fonds principal est le propriétaire et nous exercerons ces droits de vote selon ses instructions. Nous exercerons un droit de vote uniquement à l'égard de la proportion des titres du Fonds sous-jacent pour laquelle nous avons reçu des instructions.

Souscriptions, substitutions et rachats

En plus d'offrir des parts de catégorie A, le Fonds concentré Pembroke offre également des parts de catégorie F. La différence principale entre ces deux catégories de parts se rapporte aux frais de gestion qui nous sont payés. Les parts de catégorie F ont été créées, et sont offertes, au gré du gestionnaire, aux investisseurs qui participent à des programmes de services rémunérés à l'acte ou des programmes intégrés parrainés par un courtier et qui versent une rémunération annuelle en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération. L'existence des parts de catégorie F n'a aucune incidence sur les frais facturés aux porteurs de parts de catégorie A.

Chaque catégorie de parts du Fonds concentré Pembroke a une valeur liquidative distincte, comme si chaque catégorie était un fonds distinct. Toutefois, les actifs du Fonds constituent un seul portefeuille aux fins de placement. La valeur liquidative d'une catégorie se fonde sur des montants qui sont propres à la série, tels les sommes payées à l'achat et au rachat des parts de la catégorie et les dépenses attribuables uniquement à la catégorie, ainsi que relativement à la part des revenus de placement du Fonds qui est attribuée à la catégorie, la plus-value ou la dépréciation des actifs, les dépenses communes et d'autres montants n'étant pas attribuables à une catégorie en particulier.

Souscriptions, substitutions et rachats visant vos Fonds Pembroke

À une succursale de GPPP

Nous vous aiderons à remplir les formulaires appropriés à toute succursale de GPPP qui vend des titres des Fonds Pembroke. Si vous achetez des titres des Fonds, vous pourrez faire un chèque ou transférer des fonds à partir d'un autre compte de placement ou encore, nous prendrons des dispositions pour qu'un retrait soit effectué de votre compte bancaire.

Par téléphone ou par télécopieur

Vous pouvez donner des directives par téléphone ou par télécopieur, si vous avez signé une entente en ce sens avec GPPP. Vous pouvez vous procurer un formulaire à cet effet en composant le 1-800-667-0716 ou le 1-800-668-7383.

Par l'entremise de courtiers inscrits

Vous pouvez effectuer une souscription, une substitution ou un rachat visant les titres des Fonds Pembroke par l'entremise de courtiers inscrits. Certains courtiers inscrits peuvent vous imputer des frais en contrepartie de leurs services. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Frais » commençant à la page 19.

Calcul du prix par part ou par action

Le prix d'un titre d'un organisme de placement collectif correspond à sa valeur liquidative par titre. Ainsi, nous calculons la valeur totale de l'actif du Fonds, moins son passif, et divisons le montant ainsi obtenu par le nombre de titres en circulation du Fonds.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

$$\frac{\text{valeur courante du total de l'actif du fonds - total du passif du fonds}}{\text{nombre total de titres en circulation}} = \text{valeur liquidative par titre}$$

Nous calculons la valeur liquidative pour chaque Fonds Pembroke à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation. Les prix sont publiés quotidiennement dans la rubrique portant sur les organismes de placement collectif de la plupart des grands journaux.

La valeur liquidative d'un Fonds peut fluctuer. Pour de plus amples renseignements sur le calcul de la valeur liquidative, vous êtes prié de consulter la notice annuelle des Fonds Pembroke.

Relativement au Fonds concentré Pembroke, la valeur liquidative par part à chacune des dates d'évaluation est établie à l'égard de chacune des catégories de parts en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de la catégorie en circulation à cette date.

Afin d'établir la valeur liquidative par titre en dollars américains du Fonds de croissance américain Pembroke Inc. pour les investisseurs qui ont choisi l'option en dollars américains, la valeur liquidative établie en dollars canadiens est convertie en dollars américains au moyen du taux de change de clôture de la Banque du Canada à la date d'évaluation.

Afin d'établir la valeur liquidative par titre en dollars américains du Fonds concentré Pembroke pour les investisseurs qui ont choisi l'option en dollars américains, la valeur liquidative établie en dollars canadiens est convertie en dollars américains au taux de change à midi de Bloomberg à la date d'évaluation.

Dates d'évaluation

Dans le cas de tous les Fonds Pembroke, la valeur liquidative de chaque Fonds est déterminée en dollars canadiens, toutes les semaines, à la fermeture des bureaux chaque mardi, ou si le mardi n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant, et le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Une date d'évaluation prend fin à 16 h, heure de l'Est, ou à la fin d'un jour de négociation à la Bourse de Toronto, selon la première de ces éventualités. Toute directive concernant une souscription, une substitution ou un rachat reçu à l'heure où prend fin une date d'évaluation ou après l'heure où prend fin une date d'évaluation, y compris les directives reçues à tout moment après cette date d'évaluation, sera traitée à la date d'évaluation suivante.

À titre de gestionnaire, nous sommes responsables de l'établissement de la valeur liquidative de chaque Fonds Pembroke. Toutefois, nous pouvons déléguer une partie ou la totalité de notre responsabilité à l'égard de ce calcul à un agent chargé de l'évaluation.

Souscription de titres des Fonds Pembroke

Pour effectuer un placement dans un Fonds Pembroke, vous souscrivez des titres, ou des fractions de titres, du Fonds. Le prix dépend de la valeur liquidative du Fonds le jour de votre souscription.

Nous traiterons votre souscription le jour même où nous recevrons vos directives et votre paiement, si vous nous en avez dûment avisés avant 16 h, heure de l'Est, à une date d'évaluation. Pour en savoir davantage sur les dates d'évaluation, veuillez consulter la rubrique ci-dessus. Si nous recevons vos directives ou votre paiement à 16 h, heure de l'Est, ou après cette heure, y compris les directives reçues à tout moment après cette date d'évaluation, nous traiterons votre souscription à la date d'évaluation suivante. Veuillez noter que les courtiers et GPPP peuvent établir une heure de tombée pour la réception

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

des ordres de souscription de manière à ce qu'ils puissent être traités adéquatement avant 16 h, heure de l'Est, soit l'heure limite de la date d'évaluation applicable. Lorsque vous remettez votre montant d'argent avec un ordre de souscription, le montant d'argent est détenu dans notre compte en fidéicommiss et l'intérêt que le montant d'argent rapporte avant qu'il soit placé dans un Fonds est crédité au Fonds, et non pas à votre compte.

Nous exigeons le paiement intégral avant de traiter des ordres de souscription. Certains conseillers peuvent vous accorder deux jours pour effectuer votre paiement. Si le Fonds ne reçoit pas le paiement intégral dans le délai requis ou si un chèque est retourné en raison d'un manque de fonds, nous vendrons les titres que vous avez souscrits. Si nous les vendons à un prix supérieur à celui que vous avez payé, le Fonds Pembroke conservera la différence. Si nous les vendons à un prix inférieur à celui que vous avez payé, nous vous facturerons la différence de même que tous les frais ou intérêts s'y rapportant.

Nous n'émettons aucun certificat lorsque vous souscrivez des titres des Fonds Pembroke.

À l'occasion, GPPP exercera son droit de refuser des directives visant l'achat de titres d'organismes de placement collectif, au plus tard un jour ouvrable après les avoir reçues et nous vous remettrons votre argent. Nous ne sommes pas tenus d'expliquer les raisons d'un tel refus, mais la raison fréquemment invoquée concerne une souscription de titres et un rachat de titres du même Fonds à l'intérieur d'une période de 60 jours. Ce type d'opérations excessives a pour effet d'augmenter les frais d'administration pour tous les porteurs de titres. Un investisseur qui effectue un placement dans un organisme de placement collectif doit viser le long terme. Les investisseurs qui essaient de deviner les fluctuations des marchés et qui procèdent à des échanges fréquents sont plus susceptibles d'être déçus du rendement de leurs placements. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Opérations à court terme » à la page 14.

Les titres du Fonds de croissance américain Pembroke Inc. et du Fonds concentré Pembroke peuvent être souscrits en dollars canadiens et en dollars américains.

Rachat de titres des Fonds Pembroke

Vous pouvez retirer votre argent d'un organisme de placement collectif en vendant ou en faisant racheter des titres ou des fractions de titres du Fonds. Nous rachèterons vos titres à la valeur liquidative du Fonds le jour où vous les vendez. Le rachat de titres constitue une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 21.

Nous traiterons votre ordre de rachat le jour même où nous recevons vos directives, si vous nous en avez dûment avisés et si vous nous avez envoyé tous les documents dont nous avons besoin avant 16 h, heure de l'Est, à une date d'évaluation. Si nous recevons vos directives à 16 h, heure de l'Est, ou après cette heure, y compris les directives reçues à tout moment après cette date d'évaluation, nous traiterons votre ordre de vente à la date d'évaluation suivante. Pour en savoir davantage sur les dates d'évaluation, veuillez vous reporter à la page 11. Dans la plupart des cas, nous vous enverrons votre argent pour le rachat visant vos Fonds Pembroke le jour ouvrable suivant et au plus tard le deuxième jour ouvrable après la date d'évaluation utilisée pour traiter votre ordre de vente. Les documents requis peuvent inclure un ordre de vente écrit, votre signature sur celui-ci étant garantie par un garant acceptable. Si vous faites racheter des titres par l'entremise de vos conseillers, ils vous indiqueront les documents dont ils ont besoin. Les intérêts touchés sur le produit d'un ordre de rachat avant que vous receviez votre argent seront crédités au Fonds et non pas à votre compte.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Si GPPP ne reçoit pas les documents requis pour remplir votre demande de rachat dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat alors :

- le prochain jour ouvrable, le Fonds calculera le coût de l'achat du même nombre de titres ayant fait l'objet de votre ordre de vente, comme si le Fonds avait reçu de vous, le dixième jour ouvrable suivant le rachat, et accepté immédiatement avant la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable suivant le rachat, un ordre de souscription visant le même nombre de titres;
- le Fonds affectera le montant du produit du rachat au paiement du prix de souscription de ces titres;
- si le prix de souscription est plus élevé que le prix de rachat à la date d'évaluation, GPPP versera au Fonds la différence. GPPP récupérera alors ce montant, plus tous les frais et les intérêts, directement auprès de vous, ou le recouvrera auprès de votre conseiller qui pourra alors le récupérer auprès de vous;
- si le prix de souscription est inférieur au prix de rachat, le Fonds gardera la différence.

Nous pouvons, dans des circonstances extraordinaires, suspendre votre droit de demander le rachat de vos titres d'un Fonds Pembroke :

- pendant une période au cours de laquelle les négociations normales sont suspendues sur une bourse de valeurs ou un marché d'options, au Canada ou à l'étranger, où les titres négociés représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif;
- et si ces titres ne sont négociés sur aucune autre bourse ou aucun autre marché qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds.

Un Fonds peut reporter le paiement du produit du rachat pendant la période de toute suspension des droits de rachat, dans les circonstances décrites ci-dessus ou avec l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (Québec).

Substitution visant les titres des Fonds Pembroke

Vous pouvez effectuer une substitution de placements d'un Fonds Pembroke à un autre. Lorsque vous faites une substitution, vous vendez les titres du Fonds que vous possédez à leur valeur liquidative. Puis, vous achetez des titres du Fonds faisant l'objet de la substitution, également à leur valeur liquidative. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Calcul du prix par part ou par action* » à la page 10 pour en savoir davantage sur la valeur liquidative. Vous pouvez souhaiter effectuer une substitution de placements d'un Fonds à un autre lorsque vos objectifs de placement ont changé. Avant d'effectuer une substitution de placements d'un Fonds à un autre Fonds, vous devriez lire les objectifs du nouveau Fonds, sa stratégie de même que les facteurs de risque s'y rapportant afin de vous assurer qu'il répond à vos besoins de placement.

Nous traiterons votre substitution de placements le jour même, si nous recevons des directives appropriées de votre part avant 16 h, heure de l'Est, et s'il s'agit d'une date d'évaluation pour les deux Fonds. Si nous recevons vos directives à 16 h, heure de l'Est, ou après cette heure, y compris les directives reçues à tout moment après cette date d'évaluation, nous traiterons votre substitution à la date d'évaluation suivante pour les deux Fonds.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Vous pouvez transférer un placement dans le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. ou le Fonds concentré Pembroke qui est en dollars canadiens à tout autre Fonds comme il est décrit ci-dessus. Cependant, pour effectuer un transfert qui comprend l'option en dollars américains du Fonds de croissance américain Pembroke Inc. ou du Fonds concentré Pembroke, vous devez d'abord vendre votre placement, puis convertir le produit en dollars américains et faire un nouveau placement dans le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. ou le Fonds concentré Pembroke en dollars américains. Pour obtenir une description de l'option en dollars américains, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Services facultatifs — Option en dollars américains » à la page 16.

Afin qu'un placement effectué dans le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. ou le Fonds concentré Pembroke aux termes de l'option en dollars américains soit transféré à un autre Fonds, dont le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. ou le Fonds concentré Pembroke, en dollars canadiens, vous devez d'abord vendre votre placement, convertir le produit ainsi obtenu en dollars canadiens et effectuer un nouveau placement dans l'autre Fonds en dollars canadiens.

Lorsque vous vendez des titres pour procéder à une substitution, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Vous pouvez devoir payer un impôt sur tout gain en capital, sauf si vos titres sont détenus dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un régime enregistré d'épargne-études (« REEE »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »), un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou un régime de participation différée aux bénéfices (« RPDB »). Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Incidences fiscales pour les investisseurs » à la page 21. Les titres ne peuvent faire l'objet d'une substitution pendant toute période au cours de laquelle les rachats sont suspendus. Les substitutions sont assujetties aux exigences relatives au placement minimal régissant les Fonds.

Sous réserve des frais d'opération à court terme des Fonds, aucuns frais ne vous sont imputés pour effectuer une substitution de placements entre des Fonds Pembroke.

Opérations à court terme

Les Fonds sont conçus comme des véhicules de placement à long terme et ne visent pas à offrir aux investisseurs un moyen de spéculer sur les fluctuations boursières à court terme. Les investisseurs qui procèdent à un nombre excessif de transferts ou de rachats aller-retour dans les Fonds (généralement appelés synchronisation du marché) occasionnent des coûts additionnels qui sont pris en charge par tous les porteurs de titres des Fonds. De plus, ces activités peuvent entraver la gestion ordonnée des placements par les Fonds, car ceux-ci peuvent devoir vendre des actifs du portefeuille afin de financer les rachats découlant de la synchronisation du marché. Ces ventes peuvent survenir à des moments inopportuns et/ou nuire à l'emploi de stratégies de placement à long terme, ce qui peut compromettre le rendement du placement.

Afin de corriger cette situation, nous nous réservons le droit de refuser tout ordre de transfert ou de souscription qui peut être raisonnablement établi comme allant à l'encontre de la gestion efficace du portefeuille, soit en raison de la synchronisation du marché relative à l'opération, soit en raison du nombre excessif d'opérations antérieures de la part du porteur de titres. Afin de décourager les opérations fréquentes, nous pouvons imposer des frais d'opération à court terme allant jusqu'à 2 % du montant global de votre souscription, si vous vendez ou transférez vos titres dans les 60 jours de leur souscription. Ces frais ne s'appliquent pas au Fonds marché monétaire Pembroke.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Veillez vous reporter aux rubriques intitulées « Frais » et « Rémunération du courtier » commençant à la page 18 pour de plus amples renseignements sur la souscription, la substitution et le rachat des Fonds Pembroke.

Placements minimaux requis pour les Fonds Pembroke

Le placement initial minimal dans des titres d'un Fonds ou d'une combinaison de Fonds Pembroke par un investisseur, ou encore par un investisseur conjointement avec les membres de sa famille qu'il désigne et qui sont acceptés par GPPP comme faisant partie du programme Avantage Familial Pembroke, est de 100 000 \$ ou tout autre montant que nous (ou le conseil d'administration dans le cas du Fonds de croissance américain Pembroke Inc.) déterminons à notre gré de temps à autre (le « montant minimal ») pour la souscription initiale et de 500 \$ pour les souscriptions subséquentes. Les investisseurs peuvent placer le montant minimal dans un Fonds ou dans une combinaison de Fonds Pembroke. Les investisseurs peuvent également diviser le placement minimal entre plusieurs comptes (soit des comptes enregistrés et non enregistrés) pourvu que le solde de chaque compte soit d'au moins 15 000 \$. Si vous souscrivez des titres par l'entremise d'un courtier inscrit, le montant minimal de la souscription initiale est de 10 000 \$. Un programme de souscription périodique est également disponible qui permet d'investir un minimum de 100 \$ par mois si l'achat initial minimal de 100 000 \$ (ou tout autre montant fixé à notre gré) par investisseur a été respecté. Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « Frais » commençant à la page 18 pour de plus amples renseignements sur les autres avantages conférés par le programme Avantage Familial Pembroke.

En raison du coût élevé de la tenue de comptes d'investisseurs, nous nous réservons le droit de racheter la totalité des titres de tout porteur inscrit qui a acheté ces titres si, à tout moment, la valeur liquidative globale des titres inscrits au nom de ce porteur est inférieure au montant minimal. Les investisseurs seront avisés par écrit que la valeur liquidative globale des titres dans leur compte est inférieure au montant minimal et disposeront de 30 jours (180 jours dans le cas du Fonds marché monétaire Pembroke, du Fonds d'obligations de sociétés Pembroke, du Fonds de croissance canadien Pembroke et du Fonds équilibré mondial Pembroke) pour effectuer un placement additionnel afin de faire passer la valeur liquidative globale de leurs titres au moins au montant minimal, avant que le rachat soit effectué.

Lorsque nous fermons votre compte, nous vous remettons le solde de votre compte après en avoir déduit les frais de fermeture et tout impôt que vous pourriez devoir relativement à un REER, un REEE, un FERR, un REEI ou un CELI. Nous vous faisons parvenir un chèque par la poste, ou effectuons un dépôt dans votre compte de banque.

Pour obtenir de l'information sur la façon dont l'impôt a une incidence sur votre compte non enregistré, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Incidences fiscales pour les investisseurs* » à la page 21.

Services facultatifs

Vous pouvez bénéficier des programmes, des régimes et des services suivants lorsque vous effectuez un placement dans les Fonds Pembroke.

Possibilités concernant les distributions

Si vous ne souhaitez pas que toutes les distributions soient réinvesties dans d'autres titres du Fonds, deux possibilités s'offrent à vous :

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

- a) *Espèces* - Vous pouvez choisir que toutes les distributions soient versées directement dans votre compte de banque. Ces distributions seront effectuées dans les cinq jours ouvrables suivant la date de distribution.
- b) *Réinvestissement du revenu* - Vous pouvez choisir que les distributions de revenu provenant d'un Fonds soient automatiquement réinvesties dans des titres d'un autre Fonds.

Option en dollars américains

Les porteurs de titres du Fonds de croissance américain Pembroke Inc. et du Fonds concentré Pembroke peuvent effectuer les opérations, recevoir les distributions et détenir leurs placements en dollars américains. Dans un tel cas, l'« évaluation du portefeuille Pembroke » fera état des placements effectués dans le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. et le Fonds concentré Pembroke en dollars américains.

Programme de retraits systématiques

Les investisseurs qui ont effectué un placement dans les Fonds peuvent faire en sorte que soit mis sur pied un programme de retraits systématiques aux termes duquel un nombre suffisant de titres sera racheté à des intervalles précis, afin de leur fournir un paiement régulier prédéterminé. Les paiements peuvent être effectués soit par chèque ou, si les renseignements nécessaires nous ont été fournis, par dépôt direct dans un compte auprès d'une banque ou d'une société de fiducie canadienne. Lors de la mise sur pied d'un programme de retraits systématiques relativement à un ou à plusieurs des Fonds, l'investisseur doit détenir des titres de ce ou ces Fonds ayant une valeur liquidative globale de 25 000 \$ ou plus et le montant prédéterminé à être réalisé par chaque rachat doit être d'au moins 100 \$. Un programme de retraits peut être résilié en tout temps, sans frais, en nous faisant parvenir un avis écrit à cet effet.

Les titres du Fonds de croissance américain Pembroke Inc. et du Fonds concentré Pembroke détenus aux termes de l'option en dollars américains ne seront pas admissibles au programme de retraits systématiques.

Aux termes du programme de retraits systématiques, si les retraits périodiques excèdent la distribution de revenu et la plus-value nette des titres, l'investisseur épuisera à la longue son placement en capital initial.

Si le calcul de la valeur liquidative par titre est suspendu, tel qu'il est décrit précédemment, il en est de même pour le droit de faire racheter des titres par un Fonds aux termes du programme de retraits systématiques. Un Fonds rachètera les titres conformément au programme de retraits systématiques, à la valeur liquidative par titre calculée en premier après la fin de la période de suspension.

Advenant la liquidation ou la dissolution d'un Fonds, les éléments d'actif de ce Fonds seront répartis au prorata entre les investisseurs du Fonds.

Régimes de souscription périodique

Un régime de souscription périodique est également offert, lequel vous permet d'effectuer un placement d'au moins 100 \$ par mois, sous réserve de la souscription minimale initiale de 100 000 \$ (ou tout autre montant inférieur que nous pouvons établir à notre gré) par l'investisseur.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Régimes enregistrés

Tous les Fonds sont des placements enregistrés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). De plus, les titres de tous les Fonds sont également des placements admissibles pour les REER, le FERR (y compris n'importe lequel des divers types de régimes enregistrés immobilisés, comme un compte de retraite immobilisés (« CRI »), un fonds de revenu viager (« FRV ») ou un fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRI »)), les REEE, les REEI, les CELI et les RPDB.

Malgré ce qui précède, si les titres sont des « placements interdits » aux fins d'un REER, d'un FERR, d'un REEE, d'un REEI ou d'un CELI, le rentier du REER ou du FERR, le titulaire du CELI ou du REEI, ou le souscripteur du REEE, selon le cas, (chacun un « titulaire du régime ») sera assujéti à une pénalité comme il est énoncé dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Un « placement interdit » comprend une part d'une fiducie ou une action d'une société, laquelle fiducie ou société, selon le cas, a un lien de dépendance avec le titulaire du régime, ou dans laquelle le titulaire du régime détient une « participation notable » (comme ce terme est défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) qui, en général, s'entend de la propriété de 10 % ou plus de la valeur des parts en circulation de la fiducie ou de 10 % ou plus de toutes les actions émises de toute catégorie du capital-actions de la société, le cas échéant, seul ou de concert avec des personnes avec lesquelles le titulaire du régime a un lien de dépendance. Les titulaires de régime sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux afin de déterminer si les titres constituent des « placements interdits » aux fins de leurs REER, de leurs FERR, de leurs REEE, de leurs REEI ou de leurs CELI, et quelles seraient les incidences fiscales liées à l'acquisition et la détention des titres par des fiducies régies par de tels régimes, fonds ou comptes.

Rééquilibrage de portefeuille

Les Fonds Pembroke offrent un service de rééquilibrage de portefeuille automatique qui vous permet d'investir dans nombre de Fonds Pembroke selon une répartition cible précise que vous aurez vous-même établie en créant votre portefeuille de placement personnalisé. GPPP se chargera ensuite de rééquilibrer ce portefeuille de temps à autre en fonction de la fréquence et de l'échelle que vous aurez choisies afin de s'assurer que les titres de votre portefeuille sont répartis conformément à vos directives initiales. Ce rééquilibrage est toutefois limité à l'échelle de tolérance que vous avez sélectionnée au moment de votre adhésion en tant qu'investisseur dans les Fonds Pembroke. Le rééquilibrage est effectué en substituant vos placements d'un Fonds Pembroke à un autre parmi ceux que vous avez sélectionnés. Ceci pourrait entraîner un rachat de vos titres et vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Substitution visant les titres des Fonds Pembroke » à la page 13.

Le service s'applique à tous les Fonds Pembroke offerts aux termes du présent prospectus simplifié, sauf aux parts de catégorie F du Fonds concentré Pembroke. Vous pouvez également détenir dans un même compte des titres d'autres Fonds Pembroke et les conserver séparément de ceux que vous désirez inclure dans votre portefeuille de rééquilibrage. Veuillez prendre note que si vous détenez des Fonds par l'entremise d'un courtier, ils pourraient ne pas être automatiquement rééquilibrés.

Pour adhérer au service de rééquilibrage de portefeuille automatique, vous devez remplir et signer une entente de rééquilibrage de portefeuille. En remplissant le formulaire, vous autorisez GPPP à surveiller votre portefeuille et à le rééquilibrer à des intervalles de votre choix (de concert avec votre conseiller), qui peuvent être trimestriels, semestriels ou annuels.

Si vous faites racheter la totalité de vos titres dans un Fonds qui faisait partie de votre répartition cible sans fournir à GPPP une entente de rééquilibrage de portefeuille modifiée, nous rééquilibrerons les Fonds

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

qui restent dans votre portefeuille et répartirons proportionnellement vos avoirs entre les Fonds qui composaient votre répartition cible initiale lors du prochain rééquilibrage (y compris le Fonds racheté).

Vous avez toujours la possibilité d'annuler le service de rééquilibrage de portefeuille automatique et de modifier votre répartition cible, votre échelle de rééquilibrage et la fréquence de rééquilibrage de votre portefeuille en transmettant à GPPP ou à votre courtier d'autres directives écrites au moyen d'un formulaire de rééquilibrage de portefeuille modifié. Vous pouvez également demander un rééquilibrage manuel de votre portefeuille en dehors de la période de rééquilibrage automatique, et ce, en tout temps.

Le service ne comporte aucuns frais distincts ni aucune exigence particulière en matière de placement minimal. Cependant, les exigences en matière de placement minimal visant votre compte continuent de s'appliquer. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Placements minimaux requis pour les Fonds Pembroke », à la page 15.

Les modalités du service figurent sur le formulaire de rééquilibrage du portefeuille, que vous pouvez obtenir auprès de votre courtier ou de GPPP.

Frais

Le tableau ci-après est une liste des frais que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans les Fonds Pembroke. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds peuvent devoir assumer une partie de ces frais, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans ceux-ci.

Chaque Fonds est responsable de ses propres frais d'exploitation.

Chaque catégorie de parts d'un Fonds est responsable des frais d'exploitation attribuables précisément à cette catégorie et d'une quote-part des frais d'exploitation qui sont communs aux deux catégories.

Le Fonds de croissance et de revenu Pembroke peut détenir des titres du Fonds d'obligations canadien Pembroke. Dans ce cas, des frais sont payables par le Fonds sous-jacent qui est détenu par le Fonds de croissance et de revenu Pembroke en plus des frais directement payables par le Fonds de croissance et de revenu Pembroke.

Le Fonds équilibré mondial Pembroke peut détenir des titres de certains Fonds Pembroke. Dans ce cas, des frais sont payables par le Fonds sous-jacent qui est détenu par le Fonds équilibré mondial Pembroke en plus des frais directement payables par le Fonds équilibré mondial Pembroke.

Cependant, aucuns frais de gestion ne seront versés au gestionnaire à l'égard du Fonds sous-jacent par le Fonds de croissance et de revenu Pembroke et le Fonds équilibré mondial Pembroke qui dédoubleraient les frais payables par le Fonds sous-jacent pour le même service. Aucuns frais de vente ou frais de rachat ne sont payables par le Fonds de croissance et de revenu Pembroke et le Fonds équilibré mondial Pembroke par rapport à leurs achats ou à leurs rachats de titres du Fonds sous-jacent.

Les frais payables par les fonds incluaient les frais de gestion et les frais d'exploitation. Dans le cadre de la nouvelle structure de paiement des frais, plus aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds Pembroke, sauf pour les parts de catégorie F du Fonds concentré Pembroke. Les frais de gestion vous sont plutôt imputés directement. Sous réserve des frais maximaux indiqués ci-après, les frais de gestion qui vous sont imputés sont fondés sur les actifs que nous gérons pour vous. Ces frais de gestion doivent nous être payés directement par le rachat (sans frais) d'un nombre suffisant de parts de vos Fonds dans votre compte. GPPP imputera des frais de gestion au Fonds concentré Pembroke à l'égard des parts de catégorie F, calculés au taux annuel de 1,00 % et majorés des taxes applicables. Ces frais de gestion

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

s'accumuleront quotidiennement et seront payés mensuellement. Le taux applicable sera appliqué à la valeur liquidative de la catégorie et imputé en tant que dépense spécifique à la catégorie. Les frais de gestion sont payables le premier jour ouvrable du mois suivant.

Frais et charges payables par les Fonds

Frais de gestion	<i>Frais de gestion annuels en pourcentage (%) de la valeur liquidative</i> Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds Pembroke, sauf pour les parts de catégorie F du Fonds concentré Pembroke. Les frais imputés aux investisseurs dans les Fonds Pembroke nous sont directement payés. GPPP imputera des frais de gestion au Fonds concentré Pembroke à l'égard des parts de catégorie F, calculés au taux annuel de 1,00 % et majorés des taxes applicables. Ces frais de gestion s'accumuleront quotidiennement et seront payés mensuellement. Le taux applicable sera appliqué à la valeur liquidative de la catégorie et imputé en tant que dépense spécifique à la catégorie. Les frais de gestion sont payables le premier jour ouvrable du mois suivant. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « <i>Frais de gestion</i> » ci-après.
Frais d'exploitation	Chaque Fonds est responsable de ses propres frais d'exploitation, lesquels peuvent comprendre : - les frais d'intérêt, les frais d'exploitation et les frais d'administration; - les courtages; - les droits de dépôt obligatoires; - les taxes, les frais d'audit et les frais juridiques; - les frais de service du fiduciaire et les frais de garde; - les frais de service aux investisseurs et les frais inhérents aux rapports et aux prospectus destinés aux porteurs de parts et aux actionnaires ainsi qu'aux autres rapports. GPPP peut décider, à sa seule appréciation, de prendre en charge et de payer une partie ou la totalité des frais d'exploitation des Fonds Pembroke. En plus de ce qui précède, le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. est également responsable des frais liés à la couverture d'assurance responsabilité de ses dirigeants et administrateurs. La rémunération et les autres frais raisonnables du CEI seront répartis entre les Fonds de manière juste et raisonnable et seront payés à partir des actifs du chacun des Fonds. Les principales composantes de la rémunération des membres du CEI sont des honoraires annuels de 5 000 \$ et des jetons de présence de 1 000 \$ pour chaque réunion du comité à laquelle le membre a assisté. Les frais du CEI comprennent les primes pour la couverture d'assurance, les frais juridiques, les frais de déplacement et les autres dépenses raisonnables.

Frais payables par vous

Frais d'acquisition Frais de substitution Frais de rachat	Aucuns, si vous procédez à une souscription, à une substitution ou à un rachat par l'entremise de GPPP. Les courtiers inscrits peuvent exiger des commissions de vente administrées par leurs propres services administratifs allant jusqu'à 3 % du prix de souscription des titres des Fonds Pembroke au moment de l'investissement.
Frais d'un régime fiscal enregistré	Comptes REER, FERR, REEI, REEE et CELI. (Les frais payables à l'égard des comptes enregistrés sont déduits de votre compte, sauf dans le cas des comptes REEE, pour lesquels les frais peuvent être déduits du compte ou payés autrement que dans le cadre du régime.) Aucuns frais d'ouverture, aucuns frais annuels, ni aucuns frais pour les retraits.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Frais inhérents aux opérations	Des frais peuvent vous être imputés pour couvrir les pertes, si une vente ou une souscription n'est pas menée à terme.																																																																																		
Frais d'opération à court terme	Les opérations fréquentes peuvent nuire au rendement d'un Fonds. Elles obligent le Fonds à conserver dans son portefeuille des montants plus élevés d'espèces qu'il n'aurait à le faire autrement. Elles augmentent également les frais d'opération d'un Fonds. Afin de décourager les opérations fréquentes, nous pouvons vous imposer des frais d'opération à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du montant total souscrit si vous vendez ou transférez vos titres dans les 60 jours de la date de leur souscription. Ces frais ne s'appliquent pas au Fonds marché monétaire Pembroke.																																																																																		
Frais de gestion	Sauf pour les parts de catégorie F du Fonds concentré Pembroke, nous vous imputons des frais de gestion qui doivent nous être payés directement par le rachat (sans frais) d'un nombre suffisant de titres de vos Fonds dans votre compte. Le montant des frais de gestion qui vous seront imputés seront établis en fonction du montant des actifs que nous gérons pour vous, sous réserve des frais de gestion annuels maximaux suivants : <table><tr><th colspan="3">Actifs gérés de moins de 5 millions de dollars</th></tr><tr><th rowspan="2">Nom du Fonds</th><th colspan="2">Actifs gérés</th></tr><tr><th>Moins de 1 million de dollars</th><th>Entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars</th></tr><tr><td>Fonds marché monétaire Pembroke</td><td>0,10 %</td><td>0,10 %</td></tr><tr><td>Fonds d'obligations canadien Pembroke</td><td>0,65 %</td><td>0,50 %</td></tr><tr><td>Fonds d'obligations de sociétés Pembroke</td><td>0,75 %</td><td>0,60 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance et de revenu Pembroke</td><td>1,30 %</td><td>1,20 %</td></tr><tr><td>Fonds équilibré mondial Pembroke</td><td>1,30 %</td><td>1,00 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance canadien Pembroke</td><td>1,70 %</td><td>1,50 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance américain Pembroke Inc.</td><td>1,50 %</td><td>1,50 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance international Pembroke</td><td>1,50 %</td><td>1,50 %</td></tr><tr><td>Fonds concentré Pembroke – Parts de catégorie A</td><td>1,50 %</td><td>1,50 %</td></tr></table> <table><tr><th colspan="4">Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars</th></tr><tr><th rowspan="2">Nom du Fonds</th><th colspan="3">Actifs gérés</th></tr><tr><th>10 premiers millions de dollars</th><th>15 prochains millions de dollars</th><th>Plus de 25 millions de dollars</th></tr><tr><td>Fonds marché monétaire Pembroke</td><td>0,10 %</td><td>0,10 %</td><td>0,10 %</td></tr><tr><td>Fonds d'obligations canadien Pembroke</td><td>0,40 %</td><td>0,40 %</td><td>0,40 %</td></tr><tr><td>Fonds d'obligations de sociétés Pembroke</td><td>0,50 %</td><td>0,50 %</td><td>0,50 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance et de revenu Pembroke</td><td>0,85 %</td><td>0,75 %</td><td>0,65 %</td></tr><tr><td>Fonds équilibré mondial Pembroke</td><td>0,75 %</td><td>0,75 %</td><td>0,75 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance canadien Pembroke</td><td>1,00 %</td><td>0,85 %</td><td>0,75 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance américain Pembroke Inc.</td><td>1,00 %</td><td>0,85 %</td><td>0,75 %</td></tr><tr><td>Fonds de croissance international Pembroke</td><td>1,00 %</td><td>0,85 %</td><td>0,75 %</td></tr><tr><td>Fonds concentré Pembroke – Parts de catégorie A</td><td>1,00 %</td><td>0,85 %</td><td>0,75 %</td></tr></table> GPPP imputera des frais de gestion au Fonds concentré Pembroke à l'égard des parts de catégorie F, calculés au taux annuel de 1,00 % et majorés des taxes applicables. Ces frais de gestion s'accumuleront quotidiennement et seront payés mensuellement. Le taux applicable sera appliqué à la valeur liquidative de la catégorie et imputé en tant que dépense spécifique à la catégorie. Les frais de gestion sont payables le premier jour ouvrable du mois suivant.	Actifs gérés de moins de 5 millions de dollars			Nom du Fonds	Actifs gérés		Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	Fonds marché monétaire Pembroke	0,10 %	0,10 %	Fonds d'obligations canadien Pembroke	0,65 %	0,50 %	Fonds d'obligations de sociétés Pembroke	0,75 %	0,60 %	Fonds de croissance et de revenu Pembroke	1,30 %	1,20 %	Fonds équilibré mondial Pembroke	1,30 %	1,00 %	Fonds de croissance canadien Pembroke	1,70 %	1,50 %	Fonds de croissance américain Pembroke Inc.	1,50 %	1,50 %	Fonds de croissance international Pembroke	1,50 %	1,50 %	Fonds concentré Pembroke – Parts de catégorie A	1,50 %	1,50 %	Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars				Nom du Fonds	Actifs gérés			10 premiers millions de dollars	15 prochains millions de dollars	Plus de 25 millions de dollars	Fonds marché monétaire Pembroke	0,10 %	0,10 %	0,10 %	Fonds d'obligations canadien Pembroke	0,40 %	0,40 %	0,40 %	Fonds d'obligations de sociétés Pembroke	0,50 %	0,50 %	0,50 %	Fonds de croissance et de revenu Pembroke	0,85 %	0,75 %	0,65 %	Fonds équilibré mondial Pembroke	0,75 %	0,75 %	0,75 %	Fonds de croissance canadien Pembroke	1,00 %	0,85 %	0,75 %	Fonds de croissance américain Pembroke Inc.	1,00 %	0,85 %	0,75 %	Fonds de croissance international Pembroke	1,00 %	0,85 %	0,75 %	Fonds concentré Pembroke – Parts de catégorie A	1,00 %	0,85 %	0,75 %
Actifs gérés de moins de 5 millions de dollars																																																																																			
Nom du Fonds	Actifs gérés																																																																																		
	Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars																																																																																	
Fonds marché monétaire Pembroke	0,10 %	0,10 %																																																																																	
Fonds d'obligations canadien Pembroke	0,65 %	0,50 %																																																																																	
Fonds d'obligations de sociétés Pembroke	0,75 %	0,60 %																																																																																	
Fonds de croissance et de revenu Pembroke	1,30 %	1,20 %																																																																																	
Fonds équilibré mondial Pembroke	1,30 %	1,00 %																																																																																	
Fonds de croissance canadien Pembroke	1,70 %	1,50 %																																																																																	
Fonds de croissance américain Pembroke Inc.	1,50 %	1,50 %																																																																																	
Fonds de croissance international Pembroke	1,50 %	1,50 %																																																																																	
Fonds concentré Pembroke – Parts de catégorie A	1,50 %	1,50 %																																																																																	
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars																																																																																			
Nom du Fonds	Actifs gérés																																																																																		
	10 premiers millions de dollars	15 prochains millions de dollars	Plus de 25 millions de dollars																																																																																
Fonds marché monétaire Pembroke	0,10 %	0,10 %	0,10 %																																																																																
Fonds d'obligations canadien Pembroke	0,40 %	0,40 %	0,40 %																																																																																
Fonds d'obligations de sociétés Pembroke	0,50 %	0,50 %	0,50 %																																																																																
Fonds de croissance et de revenu Pembroke	0,85 %	0,75 %	0,65 %																																																																																
Fonds équilibré mondial Pembroke	0,75 %	0,75 %	0,75 %																																																																																
Fonds de croissance canadien Pembroke	1,00 %	0,85 %	0,75 %																																																																																
Fonds de croissance américain Pembroke Inc.	1,00 %	0,85 %	0,75 %																																																																																
Fonds de croissance international Pembroke	1,00 %	0,85 %	0,75 %																																																																																
Fonds concentré Pembroke – Parts de catégorie A	1,00 %	0,85 %	0,75 %																																																																																

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Aux termes du programme Avantage Familial Pembroke, les avoirs familiaux de tous les membres de la famille désignés par l'investisseur seront pris en compte afin d'établir le montant des frais de gestion qui s'appliquent à tous les membres de la famille. Afin de profiter du programme Avantage Familial Pembroke, les membres de la famille doivent être désignés par l'investisseur sur le formulaire préparé à cet effet par GPPP et doivent être approuvés par GPPP avant qu'une réduction des frais de gestion ne s'applique. Les frais de gestion sont déterminés en fonction des actifs gérés par GPPP et Pembroke.

De plus, si vous êtes non seulement un porteur de titres des Fonds Pembroke mais également un client de Pembroke doté d'un compte d'investissement d'une valeur de plus de 2 millions de dollars, les frais de gestion payables seront réduits pour s'établir au niveau des frais de gestion payables par les porteurs de titres ayant plus de 5 millions de dollars sous gestion.

Rémunération du courtier

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

GPPP n'a versé aux courtiers aucune partie des frais de gestion perçus à l'égard des Fonds Pembroke durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Courtages

Les titres des Fonds Pembroke sont vendus sans frais par l'entremise de GPPP. Les courtiers inscrits peuvent exiger un courtage administré par leurs propres services administratifs, correspondant à au plus 3 % du prix de souscription des titres des Fonds Pembroke au moment du placement.

Commissions de suivi

GPPP n'a pas versé ni ne prévoit verser de commissions de suivi.

Pratiques commerciales

GPPP peut participer à des activités de formation et de commercialisation conjointes, et parrainer des conférences sur les organismes de placement collectif conformément aux pratiques approuvées du secteur.

Incidences fiscales pour les investisseurs

L'information que renferme la présente partie s'applique aux particuliers (à l'exception des fiducies) qui résident au Canada et qui détiennent des titres dans les Fonds Pembroke à titre d'immobilisations. Il ne s'agit que d'un aperçu général. Se reporter à la rubrique intitulée « Incidences fiscales » de la notice annuelle des Fonds pour en savoir davantage sur l'information relative à la fiscalité. Le présent résumé ne constitue pas un avis juridique ou fiscal à l'intention des investisseurs. Les investisseurs sont priés de consulter leur conseiller juridique ou en fiscalité quant à leur situation particulière.

Si vous détenez vos placements dans les Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les titres des Fonds sont détenus dans un régime enregistré, comme un REER, un FERR, un REEE, un REEI ou un CELI, vous et votre régime enregistré n'êtes généralement pas tenus de payer de l'impôt sur les distributions lors de l'échange de titres du Fonds contre des titres d'un autre Fonds ou lors du rachat de titres d'un Fonds dans le cadre du régime. L'impôt doit généralement être payé lorsqu'un montant d'argent est retiré du régime enregistré (à l'exception d'un CELI). Vous devriez consulter votre conseiller

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

en fiscalité afin de vous assurer que, dans votre situation particulière, les titres ne constituent pas des « placements interdits » (comme ce terme est défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) pour les fiducies régies par des REER, des FERR, des REEE, des REEI et des CELI.

Si vous détenez vos placements dans les Fonds dans le cadre d'un régime non enregistré

Si les titres des Fonds sont détenus dans le cadre d'un régime non enregistré, vous serez assujetti à l'impôt sur la totalité du revenu et des distributions de gains en capital ou des dividendes que les Fonds vous versent, que ces montants soient versés au comptant ou réinvestis dans des titres supplémentaires. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'un exercice, plus fortes sont les possibilités que le Fonds génère et vous distribue des gains en capital au cours de l'exercice.

Les distributions d'un Fonds (autres que celles du Fonds de croissance américain Pembroke Inc.) peuvent comporter un remboursement de capital si le montant du revenu gagné et des gains en capital réalisés d'un Fonds est inférieur au montant distribué, l'écart constituant un remboursement de capital. Ce remboursement de capital n'est pas imposable, mais il réduira le prix de base rajusté des titres du Fonds que vous détenez. Si le prix de base rajusté de vos titres est réduit et devient inférieur à zéro, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant négatif et le prix de base rajusté de vos titres sera ramené à zéro.

Le prix d'un titre peut tenir compte du revenu et des gains en capital réalisés, mais non encore distribués par le Fonds. Si les titres d'un Fonds sont souscrits juste avant une date de distribution, y compris les distributions effectuées vers la fin de décembre, chaque année, vous devrez payer de l'impôt sur la distribution, même si le Fonds a gagné le revenu en question ou réalisé les gains en capital en question avant que vous déteniez les titres.

En général, si vous disposez de vos titres d'un Fonds, notamment si vous procédez à un rachat de titres ou à un échange de titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds, vous réaliserez un gain en capital (ou subirez une perte en capital), dans la mesure où le montant reçu lors de la disposition est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des titres à ce moment-là et aux frais de disposition raisonnables.

Si vous choisissez l'option en dollars américains pour le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. ou le Fonds concentré Pembroke, tous les montants en dollars américains doivent être convertis en dollars canadiens aux fins fiscales canadiennes, selon le taux de change en vigueur au moment pertinent. Vous pourriez réaliser un gain de change (ou subir une perte de change) à la disposition de titres si le dollar américain prend (ou perd) de la valeur par rapport au dollar canadien.

Renseignements fiscaux

Chaque année, GPPP vous indiquera le revenu net et les gains en capital nets réalisés distribués par les Fonds, et vous remettra les renseignements nécessaires pour préparer vos déclarations d'impôts. Vous devriez conserver un relevé du coût initial de vos titres, y compris celui des nouveaux titres que vous recevez lors du réinvestissement des distributions.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES FONDS PEMBROKE

Calcul du prix de base rajusté de votre placement dans un Fonds

Le prix de base rajusté global de vos titres d'un Fonds (le « PBR ») correspond généralement à :

- votre placement initial
 - + le coût de toutes les autres souscriptions
 - + les distributions réinvesties
 - le capital remboursé (le cas échéant) dans le cadre d'une distribution
 - le PBR des titres que vous avez fait racheter antérieurement
-
- le PBR

En ce qui a trait au calcul du PBR de vos titres d'un Fonds, lorsque des titres supplémentaires sont acquis, y compris à l'occasion du réinvestissement des distributions, la moyenne du coût des titres récemment acquis et du PBR de tous les titres d'un tel Fonds que vous détenez à titre d'immobilisations sera établie immédiatement avant cette date.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou des aperçus des fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, les aperçus des fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Comment consulter la description des Fonds

Dans la présente partie du prospectus simplifié, vous trouverez de l'information clé concernant chacun des Fonds qui vous permettra de prendre une décision éclairée relativement à un placement et vous aidera à comprendre vos droits à titre d'investisseur. Nous avons fait en sorte que l'information fournie soit facile à trouver et à comprendre. De plus, lorsque l'information est la même pour tous les Fonds, nous l'avons insérée dans la présente partie. Avant de lire la description de chacun des Fonds, vous êtes prié de lire l'introduction suivante afin de bien comprendre l'information qui y est présentée.

Le tableau suivant est présenté au début de la description de chaque Fonds. Une explication de chaque rubrique est présentée en regard de celle-ci.

Détail du Fonds	Vous donne un aperçu du Fonds.
Type de Fonds	Décrit la catégorie d'actifs à laquelle le Fonds appartient.
Date de création	Date à laquelle les parts (les « parts ») ou les actions ordinaires (les « actions ») (les « titres » renvoient collectivement aux parts et aux actions) du Fonds ont commencé à être vendues au public.
Nature des titres	Tous les Fonds, exception faite du Fonds de croissance américain Pembroke Inc., sont des fiducies de fonds commun de placement qui distribuent un revenu aux porteurs de titres à titre de revenu, de dividendes ou de gains en capital. Il n'existe aucune limite quant au nombre de parts qu'un Fonds peut offrir. Chaque part d'un Fonds représente une participation véritable, égale et indivise dans l'actif du Fonds et confère au porteur un vote à toute assemblée des porteurs de titres, sauf que, si le Fonds compte plus d'une catégorie de parts, nous pouvons établir des modalités selon lesquelles plusieurs catégories peuvent avoir des droits de vote distincts ou, si, à notre avis une proposition n'avait pas une incidence importante sur une catégorie donnée, nous pourrions décider que les parts de cette catégorie ne confèrent aucun droit de vote. Le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. est une société d'investissement à capital variable qui émet des actions plutôt que des parts.
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Tous les Fonds peuvent être détenus dans le cadre de régimes enregistrés, dont les REER, les FERR, les CRI, les FRV, les FRRI, les REEE, les REEI, les CELI et les RPDB.
Gestionnaire du portefeuille	Précise le gestionnaire du portefeuille du Fonds.

Les rubriques qui suivent figurent également dans la description de chaque Fonds. De plus, nous vous fournissons les descriptions suivantes.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'information fournie dans cette partie décrit l'objectif de placement de chaque Fonds, de même qu'elle précise les types de titres que le Fonds détiendrait typiquement et toutes les restrictions en matière de

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

placement pertinentes. Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des voix exprimées par les porteurs de titres du Fonds.

Stratégies de placement

Cette partie précise la stratégie que le gestionnaire du portefeuille utilisera pour atteindre l'objectif de placement d'un Fonds. Nous pouvons modifier la stratégie de placement d'un Fonds à notre gré.

Restrictions en matière de placement

Les Fonds ont adopté les restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement établies par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques particuliers à chaque Fonds sont répertoriés dans cette partie. Pour consulter l'information générale sur les risques, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2.

Ces parties vous aideront, avec l'aide de votre conseiller, à déterminer si un Fonds vous convient. Les niveaux de risque décrits dans ces parties ont été établis selon des facteurs quantitatifs et qualitatifs. La mesure du risque la mieux comprise dans ce contexte est la volatilité historique, mesurée d'après l'écart-type du rendement historique des Fonds. Toutefois, vous devriez savoir qu'il pourrait exister d'autres types de risque, mesurables ou non, et que le rendement historique n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur, puisque la volatilité historique d'un Fonds n'est pas nécessairement indicative de sa volatilité future.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur sa volatilité historique mesurée par l'écart-type des rendements de chacun de ces Fonds sur 10 ans.

En ce qui a trait aux Fonds qui ont un historique de rendement inférieur à 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement en utilisant l'historique de rendement réel du Fonds et en imputant l'historique de rendement d'un ou de plusieurs indices de référence pour le reste de la période de 10 ans. Dans certains cas où un Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans un fonds sous-jacent qui est en activité depuis au moins 10 ans, nous pouvons alors utiliser les rendements du fonds sous-jacent pour dresser l'historique complet de rendement sur 10 ans du Fonds dans le but d'estimer son écart-type sur 10 ans.

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

Le tableau qui suit présente les Fonds ayant un historique de rendement inférieur à 10 ans, le nom ainsi qu'une description succincte de l'indice de référence ou des fonds sous-jacents, selon le cas :

Nom du Fonds	Indice de référence ou fonds sous-jacents	Pondération de l'indice de référence ou des fonds sous-jacents en %	Description
Fonds équilibré mondial Pembroke	Fonds de croissance canadien Pembroke	8	Le Fonds de croissance canadien Pembroke vise l'appréciation du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans des titres de petites ou moyennes sociétés canadiennes qui offrent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne ou dont les titres sont considérés comme sous-évalués.
	Fonds de croissance américain Pembroke Inc.	7	Le Fonds de croissance américain Pembroke Inc. vise l'appréciation du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans des titres de petites sociétés américaines qui devraient offrir un potentiel de croissance supérieur à la moyenne ou dont les titres sont considérés comme sous-évalués.
	Indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX	13	L'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX constitue l'indice canadien de référence, représentant environ 70 % de la capitalisation boursière totale à la Bourse de Toronto (TSX), dont environ 250 sociétés font partie.
	Fonds de croissance international Pembroke	7	Le Fonds de croissance international Pembroke vise l'appréciation du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans un portefeuille diversifié de petites ou moyennes sociétés étrangères situées à l'extérieur des États-Unis.
	Fonds d'obligations canadien Pembroke	4,5	Le Fonds d'obligations canadien Pembroke vise à offrir aux investisseurs un revenu élevé de même qu'une plus-value du capital, tout en préservant le capital, en effectuant principalement des placements dans des obligations, des débentures et d'autres titres d'emprunt de

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

			gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes dont la note de crédit est d'au moins « A ». Bien que le Fonds ait pour objectif d'investir principalement dans des titres canadiens, jusqu'à 49 % des investissements du Fonds pourraient être faits dans des marchés étrangers.
	Fonds d'obligations de sociétés Pembroke	24,5	Le Fonds d'obligations de sociétés Pembroke cherche à procurer aux investisseurs des rendements supérieurs à la moyenne au moyen d'un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe émis par des sociétés du monde entier.
	iShares S&P/TSX 60 Index ETF	7	Le fonds négocié en bourse iShares S&P/TSX 60 Index ETF vise à fournir une croissance du capital à long terme en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P/TSX 60, déduction faite des frais. L'indice est composé de 60 des constituants les plus importants (sur le plan de la capitalisation boursière) et les plus liquides de l'indice composé S&P/TSX. Les secteurs visent à reproduire la pondération sectorielle de l'indice composé S&P/TSX.
	iShares Core S&P 500 ETF	7	Le fonds négocié en bourse iShares Core S&P 500 ETF vise à suivre les résultats de placement d'un indice composé de titres de sociétés américaines à forte capitalisation.
	iShares Core MSCI EAFE ETF	6	Le fonds négocié en bourse iShares Core MSCI EAFE ETF vise à suivre les résultats de placement d'un indice composé de titres de sociétés à forte, moyenne et petite capitalisation, à l'exclusion des États-Unis et du Canada.
	Guardian Fundamental Global Equity Fund	15	Le fonds Guardian Fundamental Global Equity Fund cherche à procurer aux investisseurs une plus-value en capital à long terme au moyen de placements dans un portefeuille d'actions ou de titres apparentés à des actions de bonne qualité d'émetteurs du monde entier.

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

Fonds concentré Pembroke	Indice Russell 2000	100	L'indice Russell 2000 se compose des 2 000 plus petites sociétés faisant partie de l'indice Russell 3000, qui représentent environ 8 % de la capitalisation boursière totale des sociétés de l'indice Russell 3000.
-----------------------------	---------------------	-----	---

Vous pouvez obtenir gratuitement des renseignements sur la méthodologie normalisée de classification du risque de placement utilisée par le gestionnaire pour déterminer le niveau de risque d'un Fonds en écrivant à Gestion privée de placement Pembroke ltée, 1002, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3S4, ou par courriel à l'adresse jquinn@pml.ca. Vous pouvez également composer le 1-800-668-7383 (Montréal) ou le 1-800-667-0716 (Toronto).

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette partie décrit le type d'investisseur à qui le Fonds peut convenir le mieux comme placement et le type de portefeuille auquel ce dernier convient le mieux en fonction de la tolérance au risque et de la durée de placement.

Politique en matière de distributions

La politique en matière de distributions du Fonds est présentée dans cette partie, laquelle précise le moment où les distributions sont effectuées. Dans la mesure où le revenu net et les gains en capital nets réalisés de chaque Fonds ne sont pas autrement distribués au cours de l'année, ils le seront en décembre de chaque année, de façon à ce que le Fonds ne soit généralement pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Un Fonds peut distribuer des montants additionnels à d'autres moments au cours de l'année au gré de GPPP.

À moins que vous ne nous fassiez parvenir des directives à l'effet contraire, toutes les distributions effectuées par un Fonds sont réinvesties dans des titres additionnels du Fonds. Les distributions effectuées par tous les Fonds détenus dans un régime enregistré sont réinvesties dans des titres additionnels du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Cette partie fournit de l'information qui a pour but d'aider un investisseur à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans un autre organisme de placement collectif. Elle montre le montant cumulatif des frais payés indirectement par un investisseur lorsque celui-ci effectue un placement dans le Fonds, en supposant :

- qu'il a placé 1 000 \$ dans le Fonds au cours des périodes indiquées;
- que le rendement du Fonds est de 5 % au cours de chaque exercice;
- que, pendant toutes les périodes, le ratio des frais de gestion (le « RFG ») du Fonds correspond à celui du dernier exercice clos du Fonds.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, nous vous imputons directement les frais de gestion et ils ne font pas partie du RFG. Les Fonds ont cessé de payer des frais de gestion à cette date. Les frais de gestion que vous payez sont fondés sur le montant des actifs que nous gérons pour vous.

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Pour de plus amples renseignements sur les Fonds Pembroke, veuillez communiquer avec nous au 1-800-668-7383 (Montréal) ou au 1-800-667-0716 (Toronto).

Expressions et termes utilisés dans le présent prospectus simplifié

Action ordinaire

Un titre qui représente une participation dans une société. Les actions ordinaires vous permettent de voter à une assemblée des actionnaires et de toucher votre part des bénéfices de la société sous forme de dividendes.

Bon de souscription

Un certificat qui vous confère le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix établi au cours d'une période donnée.

Bon du Trésor

Un titre d'emprunt à court terme émis par un État, fédéral ou provincial. Les bons du Trésor sont vendus à un prix inférieur à leur valeur nominale (à escompte) et viennent à échéance à leur valeur nominale.

Date d'évaluation

La date à laquelle la valeur d'un Fonds est calculée dans le cadre d'une souscription, d'une substitution ou d'un rachat notamment la fermeture des bureaux chaque mardi, ou s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant, et le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Débenture

Un titre d'emprunt d'une société, semblable à une obligation, qui est typiquement garanti par l'actif général d'une société, plutôt que par un actif particulier.

Dépôt à terme

Un titre d'emprunt émis par une banque dont la durée varie de plusieurs semaines à plusieurs années.

Distribution

Le versement d'un revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital par un organisme de placement collectif à ses porteurs de titres. Le revenu peut inclure toute combinaison d'intérêt, de dividendes et de revenu étranger.

Dividende

La partie du bénéfice d'une société qui est versée à ses actionnaires.

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

Gain en capital (ou perte en capital)

La différence entre le prix de base rajusté d'un placement et le produit net que vous recevez lorsque vous le vendez. Lorsque vous vendez un placement à un prix supérieur au prix de base rajusté majoré des coûts de disposition raisonnables, vous réalisez un gain en capital. Lorsque vous vendez un placement à un prix inférieur au prix de base rajusté majoré des coûts de disposition raisonnables, vous subissez une perte en capital.

Obligation

Un titre d'emprunt émis par un État ou une société. Vous recevez régulièrement des versements d'intérêt, selon des taux établis, lorsque vous détenez l'obligation et vous en recevez la valeur nominale lorsqu'elle vient à échéance. La durée des obligations à court terme est d'au plus cinq ans; la durée des obligations à moyen terme varie de 6 à 10 ans; et la durée des obligations à long terme est d'au moins 11 ans.

Parts de catégorie A

Une catégorie de parts du Fonds d'obligations canadien Pembroke, du Fonds de croissance international Pembroke et du Fonds concentré Pembroke. Compte tenu de la création des parts de catégorie F du Fonds concentré Pembroke, ses parts existantes ont été renommées en tant que des parts de catégorie A.

Parts de catégorie F

Une catégorie de parts du Fonds concentré Pembroke.

Les parts de catégorie F sont offertes, au gré du gestionnaire, aux investisseurs qui participent à des programmes de services rémunérés à l'acte ou des programmes intégrés parrainés par un courtier et qui versent une rémunération annuelle en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération.

Prix de base rajusté

Le coût d'un placement, qui est utilisé pour calculer les gains en capital. Le prix de base rajusté tient compte de la moyenne de tout achat supplémentaire ou tout revenu réinvesti.

Produits du marché monétaire

Les titres d'emprunt à court terme dont l'échéance est d'au plus un an. Parmi ceux-ci, on compte notamment les bons du Trésor, les acceptations bancaires, les billets de trésorerie, les billets à escompte et les certificats de placement garanti.

Rendement

Le revenu annuel d'un placement exprimé en pourcentage de la valeur réelle du placement. À titre d'exemple, une obligation qui permet de toucher 100 \$ en intérêt dont la valeur réelle est de 1 000 \$ offre un rendement de 10 %.

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS PEMBROKE

Titre d'emprunt

Lorsque vous effectuez un placement dans un titre d'emprunt, vous prêtez votre argent à un État ou à une société (l'émetteur) afin d'aider à financer ses activités ou projets importants. En contrepartie de vos fonds, l'émetteur vous verse des intérêts, plus la valeur nominale du placement lorsqu'il vient à échéance. Par « titre d'emprunt à court terme », on compte notamment les produits du marché monétaire, comme les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les billets de trésorerie. Les titres d'emprunt à long terme comprennent les placements à revenu fixe, comme les obligations d'État et de sociétés, les débentures et les titres hypothécaires.

Titre de participation

Un placement qui vous confère une participation dans une société. Parmi les titres de participation, on compte notamment les actions ordinaires et privilégiées, les actions privilégiées convertibles, les droits et les bons de souscription.

FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Marché monétaire
Date de création	30 novembre 1988
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Gestion Pembroke ltée

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds cherche à maximiser les intérêts créditeurs tout en préservant le capital et en maintenant une certaine liquidité, en effectuant principalement des placements dans des titres d'emprunt à court terme de qualité émis par le gouvernement du Canada ou tout gouvernement provincial canadien, dans des obligations de banques et de sociétés de fiducie canadiennes, de même que dans des billets de trésorerie dont la note de crédit est approuvée.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille entend maintenir le prix unitaire à 10 \$, en attribuant un revenu hebdomadairement et en le distribuant mensuellement. La durée à l'échéance du Fonds est rajustée pour tenir compte des prévisions du gestionnaire de portefeuille concernant les taux d'intérêt, mais la durée à l'échéance moyenne du Fonds n'excédera à aucun moment 180 jours.

Les titres sont choisis pour un placement dans le Fonds en se fondant sur le profil risque/rendement de chaque titre, l'intérêt relatif d'un titre éventuel par rapport à d'autres occasions de placement, et les prévisions du gestionnaire de portefeuille concernant les taux d'intérêt et la conjoncture du marché de crédit.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- en dépit de l'intention qu'a le Fonds de maintenir un prix de 10 \$ par part, il n'existe aucune garantie que ce prix ne baissera pas ou qu'il n'augmentera pas;
- risques associés à l'inflation;
- risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- la partie d'un portefeuille diversifié composée d'espèces et de quasi-espèces;
- ceux qui souhaitent avoir accès rapidement et facilement à leur argent ou qui peuvent en avoir besoin dans au plus un an;
- ceux qui souhaitent effectuer un placement à faible risque.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions mensuelles du revenu net. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	3,50	12,52	22,93	58,00	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	1,00	3,30	6,07	15,45	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	1,00	3,30	6,07	15,45	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	1,00	3,30	6,07	15,45	\$

Veillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Obligations canadiennes
Date de création	Parts de catégorie A : 11 décembre 1984
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Conseils en placement Canso Ltée

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds recherche un revenu élevé de même qu'une croissance du capital, tout en préservant le capital, en effectuant principalement des placements dans des obligations, des débentures et d'autres titres d'emprunt dans des titres de gouvernements et de sociétés canadiens dont la note de crédit est d'au moins « A ».

Tout changement de l'objectif de placement fondamental du Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille cherche à accroître la valeur en choisissant prudemment les titres. Les valeurs individuelles s'accroîtront lorsque le rendement prévu compense largement le risque, et à mesure que les divers segments du marché du crédit deviennent plus ou moins attrayants, il faut s'attendre à une variation dans la nature des positions du Fonds. Les positions du portefeuille du Fonds seront, dans des conditions normales, investies principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs gouvernementaux et de sociétés émettrices canadiens. Bien que le Fonds a pour objectif d'investir principalement dans des titres canadiens, jusqu'à 49 % des investissements du Fonds peuvent être réalisés sur des marchés étrangers.

L'actif du Fonds doit comporter au moins 25 % de titres d'émetteurs gouvernementaux ou d'émetteurs liés aux gouvernements, et chaque émetteur doit représenter au plus 10 % du portefeuille. Lors de la classification des obligations contenues au portefeuille du Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille se fondent sur les classifications produites par PC-Bond, Éléments d'analyse, une division de FTSE Group et du Groupe TMX. Bien que certaines obligations, en vertu de cette classification, sont classées comme étant émises par des émetteurs gouvernementaux, ces obligations ne sont pas nécessairement émises par un gouvernement mais plutôt par un émetteur lié au gouvernement (provincial ou fédéral). Le Fonds peut faire des placements dans des titres à revenu fixe étrangers libellés en dollars canadiens de gouvernements, d'organismes gouvernementaux, d'organismes supranationaux et de sociétés si le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille estime que le rendement éventuel sera au moins égal à celui d'un placement dans des titres d'émetteurs gouvernementaux ou de sociétés émettrices canadiens. Le Fonds peut détenir des espèces ou des quasi-espèces ou faire des placements dans des

obligations ou des instruments du marché monétaire à court terme à des fins de liquidité ou à des fins défensives. Il peut également faire des placements dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt;
- risques de crédit;
- risques associés au change;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés aux grands investisseurs (au 31 mars 2020, le Fonds de croissance et de revenu Pembroke détenait environ 25,07 % de la valeur liquidative des titres du Fonds);
- risques associés à l'érosion du capital;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- la partie d'un portefeuille diversifié composée de titres à revenu fixe;
- ceux qui souhaitent effectuer des placements à court ou à moyen terme;
- ceux dont la tolérance au risque est faible;
- ceux qui recherchent une source de revenu régulier sur leur investissement.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 25 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions trimestrielles du revenu net et distributions annuelles des gains en capital nets réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	3,20	10,55	19,33	48,97	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	6,50	21,37	39,02	98,07	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	5,00	16,46	30,10	75,93	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	4,00	13,18	24,13	61,00	\$

Veuillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Obligations de sociétés
Date de création	8 avril 2019*
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Conseils en placement Canso Ltée

* À partir du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de création du Fonds, les parts du Fonds étaient distribuées aux termes d'une dispense de l'obligation de prospectus.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à la moyenne au moyen d'un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe émis par des sociétés partout dans le monde.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

Les stratégies de portefeuille du Fonds auront pour but de générer un revenu tout en offrant une plus grande sécurité du capital que celle offerte par des titres de participation. Ainsi, dans une conjoncture du marché normale, le Fonds sera investi principalement dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés, y compris ceux d'émetteurs étrangers. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers. Le gestionnaire de portefeuille évalue l'objectif de placement qui vise à réaliser des rendements supérieurs à la moyenne en fonction de l'indice des obligations universelles FTSE Canada.

L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, composé d'obligations de qualité supérieure à taux fixe émises par des gouvernements et des sociétés, libellé en dollars canadiens et dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au moins un an.

Il peut également faire des placements dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires ainsi que dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'organismes supranationaux. À l'occasion, le Fonds peut également investir dans des titres de participation et des fiducies de revenu. Ces placements peuvent représenter jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut également détenir à l'occasion la totalité ou une partie de son actif dans des espèces ou des quasi-espèces ou encore investir dans des obligations à court terme ou dans des instruments du marché monétaire si la conjoncture économique et/ou politique des marchés est défavorable ou afin de conserver

des liquidités et à des fins défensives. Par conséquent, l'actif du Fonds pourrait ne pas être entièrement investi comme le prévoit son objectif de placement.

Le gestionnaire de portefeuille, au moment de sélectionner des placements pour le Fonds, adopte une approche « ascendante » pour la constitution du portefeuille, mettant l'accent sur la sélection des titres et rajustant ensuite le portefeuille pour respecter ses durées cibles et ses cibles d'échéance. L'exposition au risque de crédit dépend du stade du cycle de crédit et de l'évaluation ascendante des titres individuels. En ce qui a trait à toute société émettrice, tout émetteur municipal ou autre, le Fonds peut investir un maximum de 10 % de son actif dans tout émetteur ayant une note d'au moins BBB, un maximum de 8 % de son actif dans tout émetteur ayant une note de BB et un maximum de 5 % dans tout émetteur ayant une note inférieure à BB. Pour les besoins de l'évaluation des titres dans lesquels le Fonds investit, le gestionnaire de portefeuille se fie aux classifications déterminées par PC Bond Analytics, unité d'exploitation du Groupe FTSE TMX.

Le Fonds peut avoir recours à des contrats de change à terme et des options visées, ainsi qu'acheter et vendre des options sur devises ou sur titres afin de couvrir les fluctuations entraînées par des variations des taux de change. Les opérations de couverture ne feront pas en sorte que l'incidence qu'ont les fluctuations du taux de change soit éliminée. L'exposition non couverte aux devises étrangères ne peut représenter plus de 10 % de son actif. Le Fonds n'effectuera ces placements qu'en fonction de ce qui est permis par les autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques de crédit;
- risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt;
- risques associés au change;
- risques associés aux petites sociétés;
- risques associés aux instruments dérivés;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- la partie d'un portefeuille diversifié composée de titres à revenu fixe;
- ceux qui souhaitent effectuer des placements à court ou à moyen terme;
- ceux dont la tolérance au risque est faible;
- ceux qui recherchent une source de revenu régulier sur leur investissement.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE

Politique en matière de distributions

Distributions trimestrielles du revenu net et des gains en capital nets annuels réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	0,90	2,97	5,46	12,91	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	7,50	24,63	44,93	112,68	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	6,00	19,73	36,05	90,72	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	5,00	16,46	30,10	75,93	\$

Veuillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

Auparavant, le Fonds était un fonds en gestion commune, et le ratio de frais de gestion ne tenait pas compte des frais que le Fonds engagera désormais à titre d'organisme de placement collectif. Si le Fonds était un fonds offert par prospectus, les frais engagés auraient été plus élevés. Le gestionnaire a l'intention de prendre en charge les dépenses du Fonds afin de maintenir le ratio de frais de gestion du Fonds à environ 0,10 %.

FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE

Généralités

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds	Équilibré
Date de création	1 ^{er} novembre 2006
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Gestion Pembroke ltée

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds cherche à procurer aux investisseurs un équilibre entre la croissance du capital à long terme et le revenu afin de diversifier le risque. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation, des obligations et d'autres titres négociables.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental du Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

La stratégie du Fonds consiste en la création d'un portefeuille équilibré en investissant principalement dans des actions d'émetteurs cotés en Bourse à petite et moyenne capitalisation, canadiens et américains, et dans des obligations canadiennes fédérales et provinciales, des obligations de sociétés et des instruments du marché monétaire. Les émetteurs ayant une capitalisation inférieure à 3 milliards de dollars seront considérés par le gestionnaire comme étant des émetteurs de petite capitalisation alors que les émetteurs ayant une capitalisation supérieure à 3 milliards de dollars mais inférieure ou égale à 15 milliards de dollars seront considérés des émetteurs de moyenne capitalisation et ce, peu importe le marché sur lequel les titres de ces émetteurs sont cotés.

Le Fonds peut également investir dans des actions de sociétés plus importantes si elles présentent une croissance rapide. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 30 % de ses actifs dans des titres non canadiens. Le Fonds peut réaliser ces investissements directement ou par l'entremise de l'achat de parts du Fonds d'obligations canadien Pembroke.

Le gestionnaire de portefeuille a établi une répartition stratégique à long terme du Fonds entre les diverses catégories d'actifs et il a l'intention de rééquilibrer le portefeuille périodiquement afin d'assurer la cohérence avec sa perspective à long terme. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la répartition des actifs du Fonds à son gré, mais s'attend à ce que le portefeuille investisse habituellement la majorité de ses actifs dans des titres de participation. Le gestionnaire de portefeuille a pour objectif la création d'une plus-value par le choix judicieux de titres.

L'objectif de cette approche consiste à combiner les avantages d'une diversification descendante parmi les catégories d'actifs et chacun des titres au choix ascendant détaillé de titres. Ainsi, la situation financière et la gestion d'une société, son secteur et l'économie en général font l'objet d'une évaluation.

Bien qu'un pourcentage fixe des actifs nets du Fonds ne soit pas fixé pour l'investissement dans les titres d'autres organismes de placement collectif, le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de l'actif net dans des titres d'autres organismes de placement collectif, y compris principalement ceux du Fonds d'obligations canadien Pembroke. Le Fonds investira dans d'autres organismes de placement collectif lorsqu'un tel placement serait plus efficace ou fournirait une plus grande diversification qu'un placement dans des titres donnés déterminés. Le gestionnaire de portefeuille peut investir ou faire en sorte que des investissements soient réalisés directement dans des titres déterminés ou dans d'autres Fonds Pembroke, soit le choix qui est jugé le plus avantageux pour les investisseurs du Fonds. Lorsque GPPP est également le gestionnaire d'un organisme de placement collectif sous-jacent dans lequel le Fonds investit, elle n'exercera pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Lorsqu'il y a lieu, GPPP peut faire en sorte que ces titres soient votés par les porteurs véritables du Fonds.

Si le gestionnaire de portefeuille estime que ceci est avantageux pour les porteurs du Fonds, il pourra nommer un ou plusieurs sous-gestionnaires de portefeuille pour le Fonds.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres étrangers de façon à respecter son objectif de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques de crédit;
- risques associés aux titres de participation;
- risques associés aux petites sociétés;
- risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt;
- risques associés au change;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés aux fonds sous-jacents;
- risques associés aux parts de fiducie de revenu;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, le Fonds a détenu jusqu'à 33,13 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadien Pembroke.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- les investisseurs qui recherchent un portefeuille bien diversifié mais qui préfèrent qu'un gestionnaire financier professionnel prenne les décisions relatives à la composition de l'actif et au choix des titres selon une approche de placement équilibrée;
- ceux qui sont prêts à effectuer un placement à moyen terme;
- ceux dont la tolérance au risque est faible à moyenne.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions trimestrielles du revenu net et des gains en capital nets annuels réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	3,80	12,52	22,93	58,00	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	13,00	42,47	77,08	190,80	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	12,00	39,24	71,28	176,87	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	8,50	27,89	50,83	127,16	\$

Veillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Équilibré mondial
Date de création	8 avril 2019*
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Gestion Pembroke ltée

* À partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la date de création du Fonds, les parts du Fonds étaient distribuées aux termes d'une dispense de l'obligation de prospectus.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs une croissance du capital et un revenu à long terme tout en minimisant le risque grâce à la diversification des actifs, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, en investissant principalement dans des parts de fonds d'actions de sociétés ouvertes et des parts de fonds à revenu fixe, y compris des parts de fonds d'actions négociés en bourse.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

La stratégie du Fonds consiste à investir principalement dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes et des fonds à revenu fixe gérés tant à l'interne qu'à l'externe, y compris des fonds négociés en bourse. Sous réserve des répartitions de l'actif cibles décrites ci-après, les investissements du Fonds peuvent comprendre des fonds d'actions mondiales et canadiennes, des fonds d'actions de sociétés à petite et à grande capitalisation, des fonds d'actions à gestion active et à gestion passive, ainsi que des titres individuels inscrits à la cote d'une bourse reconnue. Le Fonds peut également comprendre des obligations du gouvernement ou de sociétés de même que des instruments du marché monétaire à court terme.

L'indice de référence du Fonds se compose d'une pondération de : (i) 45 % dans des actions mondiales, représentées par l'indice MSCI All Country World Index, (ii) 25 % dans des actions canadiennes, représentées par l'indice composé S&P/TSX (rendement total), et (iii) 30 % dans des obligations canadiennes, représentées par l'indice obligataire universel FTSE Canada. L'indice MSCI All Country World Index est un indice boursier pondéré en fonction du flottant et comprend les marchés mondiaux émergents et développés. L'indice composé S&P/TSX (rendement total) est l'indice du marché boursier canadien et constitue le principal baromètre des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto, représentant environ 95 % de l'indice. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, composé d'obligations de qualité supérieure à taux fixe

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE

émises par des gouvernements et des sociétés, libellé en dollars canadiens et dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au moins un an.

Dans une conjoncture du marché normale, le portefeuille se compose à hauteur de 70 % de parts de fonds d'actions et de 30 % de parts de fonds à revenu fixe, dont 80 % devraient être des fonds à gestion active et 20 % devraient être des fonds à gestion passive. Les fonds d'actions et les fonds à revenu fixe devant composer le portefeuille du Fonds comprendront une sélection de fonds négociés en bourse fondée sur la liquidité, les honoraires et la composition des avoirs sous-jacents. Le Fonds peut, à l'occasion et au besoin, investir également dans des titres individuels devant être choisis par le gestionnaire de portefeuille et peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des espèces ou des équivalents de trésorerie.

Au moment de faire des placements, les gestionnaires cibleront une répartition de l'actif qui fera en sorte qu'au plus 30 % de l'actif sera investi dans un seul fonds et qu'au plus 7 % de l'actif sera investi dans un seul titre. Le Fonds n'investira pas plus de 25 % de son actif dans des fonds d'actions canadiens ou des fonds d'actions américains ni plus de 20 % de son actif dans des fonds d'actions internationaux. Ainsi, un plafond global de 70 % de son actif s'appliquera aux placements dans des fonds d'actions tandis qu'un plafond de 30 % s'appliquera aux fonds à revenu fixe. À l'extérieur de ces limites, un rééquilibrage des placements aura lieu.

Pembroke sélectionnera les fonds à revenu fixe devant composer le portefeuille du Fonds, et les stratégies visant les fonds d'actions comprennent des organismes de placement collectif à gestion active à l'égard desquels Pembroke et certains gestionnaires externes choisis par Pembroke, notamment William Blair et Société en commandite Guardian Capital, agissent à titre de sous-conseiller. Les titres de participation individuels, lorsqu'ils sont choisis afin de faire partie du portefeuille du Fonds, seront sélectionnés selon une approche ascendante, qui met l'accent sur l'analyse propre à la société visée, y compris la sélection de titres ayant une caractéristique de croissance durable, une valeur intrinsèque non réalisée et une équipe de gestion solide.

Le gestionnaire de portefeuille n'effectuera aucune opération sur dérivés; toutefois, les fonds sous-jacents peuvent détenir des instruments dérivés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques de crédit;
- risques associés aux titres de participation;
- risques associés à l'inflation;
- risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt;
- risques associés au change;
- risques associés aux investissements étrangers;
- risques associés au Fonds sous-jacent;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- les investisseurs qui recherchent un fonds équilibré mondial exposé à des titres de participation et des titres à revenu fixe qui est très diversifié sur le plan de la taille (sociétés à petite et à grande capitalisation) et de la géographie;
- ceux qui sont prêts à effectuer un placement à moyen et à long terme;
- ceux dont la tolérance au risque est faible à moyenne.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions annuelles du revenu net et des gains en capital nets réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	1,10	3,63	6,67	16,98	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	13,00	42,47	77,08	190,80	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	7,50	24,63	44,93	112,68	\$

Veuillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE

Auparavant, le Fonds était un fonds en gestion commune, et le ratio de frais de gestion ne tenait pas compte des frais que le Fonds engagera désormais à titre d'organisme de placement collectif. Si le Fonds était un fonds offert par prospectus, les frais engagés auraient été plus élevés. Le gestionnaire a l'intention de prendre en charge les dépenses du Fonds afin de maintenir le ratio de frais de gestion du Fonds à environ 0,10 %.

FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Actions canadiennes
Date de création	30 novembre 1988
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Gestion Pembroke ltée

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds recherche une croissance à long terme au moyen d'une plus-value du capital en effectuant principalement des placements dans des titres de petites ou moyennes sociétés canadiennes qui offrent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne ou dont les titres sont considérés comme étant sous-évalués.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

L'analyse des placements du Fonds respecte une approche ascendante, qui met l'accent sur une analyse attentive des paramètres des sociétés. La stratégie consiste à repérer les actions de petites et moyennes sociétés canadiennes dont la croissance est soutenue ou dont la valeur intrinsèque n'est pas reconnue.

Les émetteurs ayant une capitalisation inférieure à 3 milliards de dollars seront considérés par le gestionnaire comme étant des émetteurs de petite capitalisation alors que les émetteurs ayant une capitalisation supérieure à 3 milliards de dollars mais inférieure ou égale à 15 milliards de dollars seront considérés des émetteurs de moyenne capitalisation et ce, peu importe le marché sur lequel les titres de ces émetteurs sont cotés. Les actions de grandes sociétés peuvent également être détenues si leur croissance est rapide. Le gestionnaire de portefeuille cherche à accroître la valeur en choisissant prudemment les titres. Il investit dans des entreprises qui, à son avis, jouissent d'une direction solide et d'excellentes perspectives de croissance. En conséquence, les entrevues avec les membres de la direction dans le cadre de ce processus sont essentielles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques associés au change;
- risques d'une spécialisation;
- risques associés aux petites sociétés;
- risques associés aux fonds sous-jacents;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés aux parts de fiducie de revenu;
- risques associés à l'érosion du capital;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- la partie d'un portefeuille diversifié composée d'actions canadiennes;
- les investisseurs qui recherchent des rendements plus élevés en effectuant des placements dans un fonds d'actions canadien et qui peuvent assumer les risques additionnels associés à un placement effectué dans de petites sociétés;
- ceux qui effectuent un placement à long terme;
- ceux dont la tolérance au risque est moyenne.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions annuelles du revenu net et des gains en capital nets réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	0,60	1,98	3,64	9,28	\$

FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	17,00	55,32	100,03	245,32	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$

Veuillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN PEMBROKE INC.

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Actions américaines
Date de création	1 ^{er} octobre 1988
Nature des titres	Actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui (pourvu que les actions aient été achetées aux termes de l'option en dollars canadiens)
Gestionnaire de portefeuille	Gestion Pembroke ltée

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds recherche une croissance à long terme au moyen d'une plus-value du capital en effectuant principalement des placements dans des titres de petites sociétés américaines qui devraient offrir un potentiel de croissance supérieur à la moyenne ou qui sont considérés comme étant sous-évalués.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des actionnaires du Fonds.

Stratégies de placement

L'analyse des placements du Fonds respecte une approche ascendante, qui met l'accent sur une analyse attentive des paramètres des sociétés. La stratégie consiste à repérer les actions dont la croissance est soutenue ou dont la valeur intrinsèque n'est pas reconnue de petites sociétés américaines émergentes. Les émetteurs ayant une capitalisation inférieure à 3 milliards de dollars seront considérés par le gestionnaire comme étant de petits émetteurs et ce, peu importe le marché sur lequel les titres de ces émetteurs sont cotés. Les actions de grandes sociétés peuvent également être détenues si leur croissance est rapide. Le gestionnaire de portefeuille cherche à accroître la valeur en choisissant prudemment les actions. Il investit dans des entreprises qui, de son avis, jouissent d'une direction solide et d'excellentes perspectives de croissance. En conséquence, les entrevues avec les membres de la direction dans le cadre de ce processus sont essentielles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques associés au change;
- risques d'une spécialisation;
- risques associés aux petites sociétés;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- les investisseurs qui recherchent une exposition spécifique à la plus importante économie du monde entier et qui peuvent assumer les risques plus élevés associés à un placement effectué dans de petites sociétés;
- ceux qui effectuent un placement à long terme;
- ceux dont la tolérance au risque est moyenne.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds est une société de placement à capital variable et à ce titre, elle pourrait distribuer un revenu et des gains en capital annuellement, ou plus fréquemment, si le conseil d'administration en décidait ainsi. Cette distribution pourrait être effectuée en espèces ou par l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, à votre choix.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	1,80	5,94	10,90	27,71	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$

Veuillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE

Généralités

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds	Actions internationales
Date de création	Parts de catégorie A : 31 octobre 1989
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	William Blair Investment Management, LLC

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds recherche une croissance à long terme au moyen d'une plus-value du capital en effectuant principalement des placements dans un portefeuille diversifié de petites ou moyennes sociétés étrangères, situées ailleurs qu'aux États-Unis.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

L'analyse des placements de ce Fonds est fondée sur trois paliers pour la prise de décisions. Le premier palier consiste à prendre des décisions concernant la sous-pondération ou la surpondération de certaines régions ou de certains pays du monde entier. Le deuxième palier porte sur la répartition des devises au sein du Fonds. Le troisième palier vise l'analyse liée aux secteurs et à la sécurité du Fonds. L'objectif de cette approche en trois paliers consiste à combiner les avantages d'une analyse descendante au choix ascendant détaillé de titres. Ainsi, la situation financière, la gestion d'une société et de son secteur ainsi que la santé de l'économie en général font l'objet d'une évaluation.

Selon la conjoncture du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille pourrait produire un taux de rotation dans le portefeuille qui serait plus élevé que celui de fonds gérés moins activement. Les placements de portefeuille seront vendus et le produit réinvesti lorsque les titres en portefeuille ne répondent plus aux attentes de gains continus. Un taux de rotation élevé du portefeuille peut faire augmenter les frais du portefeuille et la possibilité que vous receviez des gains en capital du Fonds. Il n'y a aucune relation prouvée entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un organisme de placement collectif mais l'augmentation des frais d'opération peut affecter le rendement du Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques associés au change;
- risques associés aux petites sociétés;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 2 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- les investisseurs qui recherchent un fonds de croissance qui est très diversifié parmi un grand nombre de sociétés et de pays du monde entier;
- ceux qui sont prêts à effectuer un placement à long terme;
- ceux dont la tolérance au risque est moyenne.

Veillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 2 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions annuelles du revenu net et des gains en capital nets réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
	2,30	7,59	13,92	35,33	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$

Veillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE

Généralités

DÉTAILS DU FONDS

Type de Fonds	Actions de sociétés nord-américaines à petite ou moyenne capitalisation
Date de création	1 ^{er} avril 2020*
Nature des titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du Fonds à titre de placement pour les régimes enregistrés	Oui
Gestionnaire de portefeuille	Gestion Pembroke ltée

* À partir du 31 janvier 2018 jusqu'à la date de création du Fonds, les parts du Fonds étaient distribuées aux termes d'une dispense de l'obligation de prospectus.

Titres offerts

Les parts de catégorie A et les parts de catégorie F de ce Fonds sont offertes par GPPP. Aucuns frais de gestion ne sont imputés au Fonds à l'égard des parts de catégorie A. Les parts de catégorie F sont offertes, au gré du gestionnaire, aux investisseurs qui participent à des programmes de services rémunérés à l'acte ou des programmes intégrés parrainés par un courtier et qui versent une rémunération annuelle en fonction de l'actif plutôt que des commissions pour chaque opération. GPPP imputera des frais de gestion au Fonds à l'égard des parts de catégorie F. L'existence des parts de catégorie F n'a aucune incidence sur les frais facturés aux porteurs de parts de catégorie A.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance à long terme au moyen d'une plus-value du capital en effectuant principalement des placements dans un nombre concentré de titres de petites ou moyennes sociétés américaines et canadiennes qui devraient offrir un potentiel de croissance supérieur à la moyenne ou qui sont considérés comme étant sous-évalués.

Tout changement de l'objectif de placement fondamental du Fonds doit être approuvé par la majorité des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

L'analyse des placements du Fonds respecte une approche ascendante, qui met l'accent sur une analyse minutieuse des paramètres des sociétés. La stratégie consiste à repérer principalement les actions de petites et moyennes sociétés américaines et canadiennes dont la croissance est soutenue et la valeur intrinsèque n'est pas reconnue. Les actions de grandes sociétés peuvent également être prises en considération si leur croissance est rapide. Le gestionnaire de portefeuille investit dans des sociétés qui, selon lui, sont dotées d'équipes de direction de qualité dont les intérêts s'harmonisent, de perspectives de croissance durable, d'une forte position concurrentielle et de qualités commerciales. Le gestionnaire de

portefeuille cherche à accroître la valeur en choisissant méthodiquement des titres et en ayant une approche concentrée pour la construction du portefeuille, composé des titres d'environ 12 à 18 sociétés.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

- risques associés à la concentration;
- risques associés à la fluctuation des cours;
- risques associés aux petites sociétés;
- risques associés au change;
- risques associés aux placements étrangers;
- risques associés à la cybersécurité;
- risques liés au marché.

Ce Fonds offre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Si le Fonds n'est pas en mesure de s'acquitter des dépenses ou des passifs liés à l'une des catégories au moyen de sa quote-part des actifs du Fonds, le Fonds sera tenu de payer ces dépenses ou passifs au moyen de la quote-part des actifs du Fonds attribuable à l'autre catégorie, ce qui pourrait réduire le rendement des investissements de cette autre catégorie.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 25 pour obtenir tous les renseignements concernant ces risques.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Les titres du Fonds conviennent le mieux pour :

- les investisseurs qui recherchent une exposition spécifique aux marchés américain et canadien, qui acceptent d'investir dans un nombre restreint d'actions plutôt que dans un organisme de placement collectif traditionnel et qui peuvent tolérer une exposition au risque lié à un placement dans de plus petites sociétés;
- ceux qui sont prêts à effectuer un placement à long terme;
- ceux dont la tolérance au risque est moyenne.

Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* » à la page 25 du présent prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur la description des termes servant à indiquer la volatilité antérieure d'un Fonds.

Politique en matière de distributions

Distributions annuelles du revenu net et des gains en capital nets réalisés en décembre. Sauf indication contraire, les distributions sont automatiquement réinvesties dans d'autres parts du Fonds.

Frais du Fonds assumés indirectement et directement par les investisseurs

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds et le coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ce tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont assumés indirectement par un investisseur pour un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel. Vous

FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE

trouverez de plus amples renseignements sur les frais que vous payez directement sous la rubrique intitulée « Frais » à la page 18.

Frais payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Parts de catégorie A	0,00	0,00	0,00	0,00	\$
Parts de catégorie F	0,00	0,00	0,00	0,00	\$

Le tableau suivant indique le maximum de frais de gestion payables directement par un investisseur sur un placement de 1 000 \$ dont le rendement annuel est de 5 % et suppose le réinvestissement du rendement annuel.

Parts de catégorie A :

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	15,00	48,91	88,60	218,30	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$

Parts de catégorie F :

Frais de gestion payables	pour 1 an	pour 3 ans	pour 5 ans	pour 10 ans	
Actifs gérés de moins de 1 million de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$
Actifs gérés compris entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$
Actifs gérés de plus de 5 millions de dollars	10,00	32,76	59,63	148,65	\$

Veuillez noter que les frais de gestion sont assujettis aux taxes de vente fédérales et provinciales applicables lorsque ces frais sont imputés aux investisseurs par GPPP.

Auparavant, le Fonds était un fonds en gestion commune, et le ratio de frais de gestion ne tenait pas compte des frais que le Fonds engagera désormais à titre d'organisme de placement collectif. Si le Fonds avait été un fonds offert par prospectus, les frais engagés auraient été plus élevés. Le gestionnaire a l'intention de prendre en charge les dépenses du Fonds afin de maintenir le ratio de frais de gestion du Fonds à environ 0,10 %.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE PEMBROKE

FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN PEMBROKE

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS PEMBROKE

FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU PEMBROKE

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL PEMBROKE

FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PEMBROKE

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN PEMBROKE INC.

FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL PEMBROKE

FONDS CONCENTRÉ PEMBROKE

GESTIONNAIRE – PLACEUR

GESTION PRIVÉE DE PLACEMENT PEMBROKE LTÉE

Bureau de Montréal :
1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3A 3S4

Bureau de Toronto :
150 King Street
Suite 1210
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Personne-ressource :
Peter S. Morton, vice-président
N° de téléphone : 514-848-0716
Sans frais : 1-800-667-0716

Personne-ressource :
T. John Quinn, vice-président
N° de téléphone : 416-366-2550
Sans frais : 1-800-668-7383

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans la notice annuelle, les aperçus des Fonds, les rapports de la direction sur le rendement des Fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents, en composant sans frais le 1-800-667-0716 ou le 514-848-0716 à Montréal, ou le 1-800-668-7383 ou le 416-366-2550 à Toronto, ou en vous adressant à votre courtier inscrit ou en écrivant à l'adresse électronique jquinn@pml.ca.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements, tels que la circulaire de sollicitation de procurations et les contrats importants concernant les Fonds, sur le site Internet de GPPP à l'adresse www.pml.ca et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.